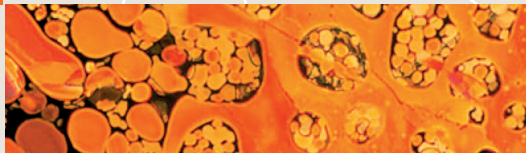


SECRETARIAT GÉNÉRAL

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°2 FÉVRIER 2006



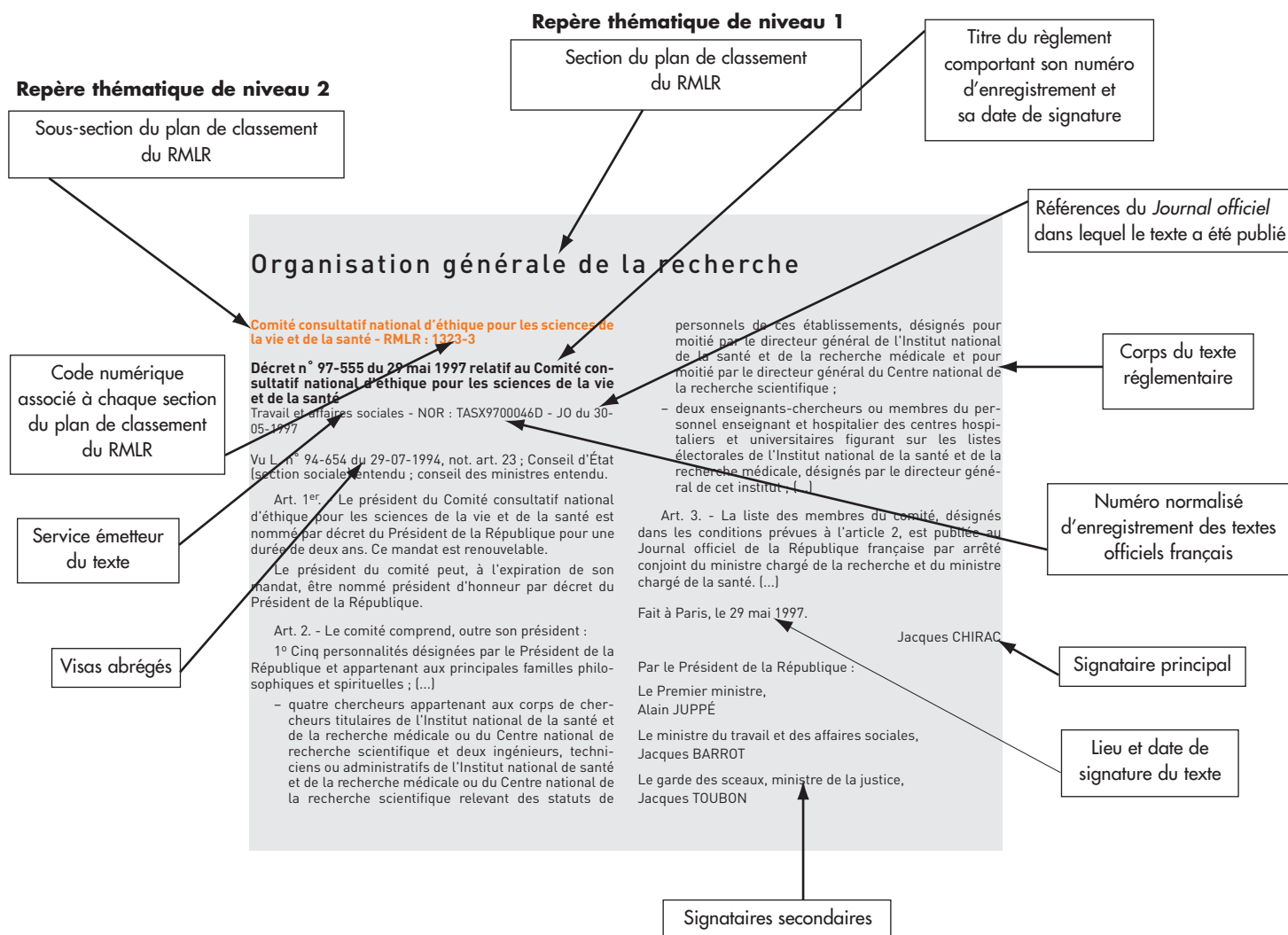
CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Sommaire

Textes de portée générale	5
Organisation générale de la recherche	5
Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (RMLR : 142)	5
Décret n° 2005-1577 du 16 décembre 2005 modifiant le décret n° 2002-251 du 22 février 2002 portant modification des dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics à caractère scientifique et technologique	5
Décret n° 2005-1578 du 16 décembre 2005 modifiant le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics scientifiques et technologiques	5
Arrêté du 26 décembre 2005 fixant pour le Centre national de la recherche scientifique la date de début d'application de certaines dispositions du décret n° 2002-251 du 22 février 2002 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics à caractère scientifique et technologique et du décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique	7
Organisation générale du CNRS	8
Direction générale et administration centrale (RMLR : 24)	8
Décision n° 050213DAJ du 21 décembre 2005 portant création de la direction de la communication	8
Décision n° 050214DAJ du 21 décembre 2005 portant création de la direction des relations européennes et internationales	8
Administrations déconcentrées (RMLR : 26)	10
Décision n° 050046DR16 du 20 décembre 2005 portant création à la délégation Paris Michel-Ange d'un service technique, intérieur et logistique regroupant les services techniques et logistiques et le service intérieur	10
Décision n° 050047DR16 du 20 décembre 2005 portant sur le changement de nom de l'entité d'assistance au système d'information (EASI) de la délégation Paris Michel-Ange	10
Délégués régionaux (RMLR : 261)	10
Décision n° 050215DAJ du 2 janvier 2006 modifiant la décision n° 020023DCAJ du 28 février 2002 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription	10
Unités de recherche (RMLR : 2721)	10
Décision n° 050206DAJ du 9 décembre 2005 portant modification de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement des unités mixtes de recherche	10
Décision n° 050011DRES du 31 août 2005 complétant la décision n° 050010DRES du 15 juin 2005 de création et renouvellement d'unités de recherche devant figurer dans le contrat de développement 2005 – 2008 de l'université Louis Pasteur – Strasbourg 1 - Erratum	10
Unités de service (RMLR : 2741)	11
Décision n° 050006SCVI du 6 septembre 2005 de création de l'UMS n° 2925 - Station alpine Joseph Fourier	11
Questions administratives et juridiques générales	12
Présentation des documents (RMLR : 431)	12
Vocabulaire des sciences humaines (liste de termes, expressions et définitions adoptés)	12
Vocabulaire des sciences et techniques spatiales (liste de termes, expressions et définitions adoptés)	12

Les personnels du CNRS	25
Dispositions statutaires communes aux corps des EPST (RMLR : 5112)	25
Décret n° 2005-1519 du 5 décembre 2005 modifiant le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques	25
Droit syndical (RMLR : 5233)	26
Décision n° 050132DR06 du 19 décembre 2005 fixant le montant des subventions aux organisations syndicales de la Délégation Centre-Est	26
Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité	27
Régies de recettes et d'avances (RMLR : 613)	27
Décision n° 050026DR11 du 7 décembre 2005 portant création de la régie d'avances et de recettes auprès de l'UMR n° 5814 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules (LAPP)	27
Contrôle financier (RMLR : 6141)	27
Arrêté du 1 ^{er} décembre 2005 relatif aux modalités d'exercice du contrôle financier applicable aux établissements publics à caractère scientifique et technologique	27
Budget (RMLR : 6151)	29
Note n° 05B167DFI du 23 décembre 2005 relative aux coûts moyens budgétaires 2006	29
Dons et legs (RMLR : 6333)	30
Décision n° 050202DAJ du 12 décembre 2005 acceptant la libéralité consentie par Mme Alphonsine LEJEUNE	30
Mesures particulières	31
Comités, conseils et commissions	31
Procès verbal du conseil d'administration du CNRS (62 ^{ème} séance) du jeudi 1 ^{er} décembre 2005.	31
Arrêté du 29 novembre 2005 portant nomination au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique	31
Décision n° 050019ELEC du 11 décembre 2005 créant le bureau de vote pour le deuxième tour de scrutin de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique.	31
Décision n° 050020ELEC du 11 décembre 2005 créant le bureau de vote pour le deuxième tour de scrutin de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS	32
Décision n° 050141DR08 du 26 décembre 2005 portant création du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Centre-Poitou-Charentes	32
Décision n° 050141DR14 du 25 novembre 2005 modifiant la décision n° 040324DR14 du 3 décembre 2004 relative à la nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Midi-Pyrénées	33
Concours	33
Nomination d'ITA en 2005 – Concours externes	33
Nominations	40
Fin de fonctions	43
Délégations de signature	43
Informations générales	61
Textes signalés	61

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Textes de portée générale

Organisation générale de la recherche

Etablissements publics à caractère scientifique et technologique – RMLR : 142

Décret n° 2005-1577 du 16 décembre 2005 modifiant le décret n° 2002-251 du 22 février 2002 portant modification des dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics à caractère scientifique et technologique

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENR0501836D - JO du 18-12-2005, p. 19495, texte n° 12

Vu code de la recherche ; D. n° 2002-251 du 22-02-2002 ; Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu.

Art. 1^{er}. - L'article 10 du décret du 22 février 2002 susvisé est ainsi modifié :

I. - Le premier alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les dispositions prévues aux I et II des articles 1^{er} à 8 et aux II et III de l'article 9 sont applicables aux budgets des établissements à caractère scientifique et technologique relatifs à l'année 2006. »

II. - Au deuxième alinéa, les mots : « ces dispositions sont applicables aux budgets relatifs aux années antérieures à 2005 » sont remplacés par les mots : « l'application de ces dispositions est avancée à l'exercice budgétaire 2005 ou reportée à l'exercice budgétaire 2007 ».

Art. 2. - Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, le ministre de la santé et des solidarités, le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie, le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche et le ministre délégué à l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 décembre 2005.

Dominique de VILLEPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Gilles de ROBIEN

Le ministre des affaires étrangères,
Philippe DOUSTE-BLAZY

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,
Jean-Louis BORLOO

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Thierry BRETON

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Dominique PERBEN

Le ministre de la santé et des solidarités,
Xavier BERTRAND

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Dominique BUSSEREAU

Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,
Jean-François COPE

La ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie,
Brigitte GIRARDIN

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche,
François GOULARD

Le ministre délégué à l'industrie,
François LOOS

Etablissements publics à caractère scientifique et technologique – RMLR : 142

Décret n° 2005-1578 du 16 décembre 2005 modifiant le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics scientifiques et technologiques

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENR0501837D - JO du 18-12-2005, p. 19495, texte n° 13

Vu code de la recherche ; code rural, not. art. R. 831-1 à R. 831-15, R. 832-1 à R. 832-9 ; D. n° 53-1227 du 10-12-1953 ; D. n° 62-1587 du 29-12-1962 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-952 du 25-10-1983 ; D. n° 83-975 du 10-11-1983 mod. ; D. n° 84-430 du 05-06-1984 mod. ; D. n° 85-831 du 02-08-1985 mod. ; D. n° 85-984 du 18-09-1985 mod. ; D. n° 86-382 du 12-03-1986 mod. ; D. n° 86-416 du 12-03-1986 mod. ; D. n° 89-271 du 12-04-1989 mod. ; D. n° 90-437 du 28-05-1990 mod. ; D. n° 92-681 du 20-07-1992 mod. ; D. n° 98-423 du 29-05-1998 mod. ; D. n° 98-844 du 22-09-1998 mod. ; D. n° 99-575 du 08-07-1999 ; D. n° 2002-252 du 22-02-2002.

Art. 1^{er}. - Dans l'intitulé du décret du 22 février 2002 susvisé, les mots : « établissements publics scientifiques et technologiques » sont remplacés par les mots :

« établissements publics à caractère scientifique et technologique ».

Art. 2. - L'article 3 du même décret est modifié ainsi qu'il suit :

I. - Au cinquième alinéa, le mot : « délégués » est supprimé.

II. - Au dernier alinéa, les mots : « au titre des dépenses de personnel sur emplois budgétaires » sont remplacés par les mots : « au titre des dépenses de personnel financées en totalité ou en partie sur les subventions pour charges de service public ».

Art. 3. - L'article 4 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 4. - La nature des dépenses est détaillée selon les catégories suivantes :

« - les dépenses de personnel ;

« - le fonctionnement ;

« - l'investissement non programmé ;

« - les opérations d'investissement programmé et les autres opérations en capital.

« Les dépenses de personnel distinguent :

« - les dépenses limitatives, financées en totalité ou en partie sur subvention pour charges de service public, auxquelles est associé un plafond d'emplois autorisés exprimé en équivalent temps plein ;

« - sous réserve des dispositions de l'article 9 ci-dessous, les dépenses non limitatives correspondant à la rémunération d'agents non permanents intégralement financée sur les autres catégories de recettes définies à l'article 5 ci-dessous. Les actes de recrutement de ces agents doivent faire mention du financement sur lequel les rémunérations seront adossées.

« La ventilation de chaque destination de dépense entre fonctionnement et investissement non programmé peut n'être effectuée qu'au stade de l'exécution du budget, la ventilation pour l'année à venir étant alors prévue globalement pour l'ensemble du budget.

« Les crédits de fonctionnement et d'investissement non programmé peuvent être attribués aux unités sous forme de dotations globales.

« Les différents types d'emplois sont récapitulés dans un état annexé au budget. »

Art. 4. - Le deuxième alinéa de l'article 5 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« - les subventions pour charges de service public ; ».

Art. 5. - Le premier alinéa de l'article 9 du même décret est remplacé par deux alinéas ainsi rédigés :

« Sont limitatifs, hors affectation de la réserve et des dotations à répartir inscrites hors agrégat, le montant total des crédits du premier agrégat et de l'ensemble formé par le second et le troisième agrégat, ainsi que le montant total des dépenses de personnel limitatives mentionnées à l'article 4. Le respect du plafond d'emplois autorisés, prévu à l'article 4 du présent décret et exprimé en équivalents temps plein travaillés, s'apprécie en moyenne sur l'année.

« Les montants visés à l'alinéa précédent ainsi que le plafond d'emplois autorisés ne peuvent être augmentés que par décision modificative du budget soumise au conseil d'administration et approuvée par les ministres de tutelle et le ministre chargé du budget dans les conditions prévues par le décret du 8 juillet 1999 susvisé. »

Art. 6. - Après l'article 14 du même décret sont insérés des articles 14-1 à 14-3 ainsi rédigés :

« Art. 14-1. - Les dépenses de l'établissement sont réglées par l'agent comptable au vu de l'acceptation des dépenses par l'ordonnateur, acceptation matérialisée quel que soit le support sous forme d'une mention datée et signée apposée sur le mémoire, la facture ou toute autre pièce en tenant lieu, ou sous forme d'un certificat séparé d'exécution de service, l'une ou l'autre précisant que le règlement peut être valablement opéré pour la somme indiquée.

« Art. 14-2. - Les pièces justificatives relatives au remboursement de frais occasionnés par les déplacements des personnels d'un établissement public à caractère scientifique et technologique sont conservées par l'ordonnateur qui les tient à la disposition de l'agent comptable. Lorsque, à l'occasion de l'exercice de son contrôle a posteriori, ce dernier constate que le paiement n'était pas dû en totalité ou en partie au regard des contrôles lui incombant en vertu des articles 12 et 13 du décret du 29 décembre 1962 susmentionné, l'ordonnateur émet l'ordre de recette ou l'ordre de reversement correspondant.

« Art. 14-3. - Au plus tard avant l'expiration du dixième mois qui suit la clôture de l'exercice, le président du conseil d'administration adresse au juge des comptes le compte financier.

« Les pièces justificatives sont conservées par l'établissement pendant dix ans au moins à partir de la date de clôture de l'exercice auquel elles se rapportent. »

Art. 7. - L'article 15 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 15. - Les dispositions des articles 2 à 14 sont applicables aux budgets des établissements publics à caractère scientifique et technologique relatifs à l'année 2006.

« Toutefois, un arrêté conjoint des ministres de tutelle et du ministre chargé du budget peut désigner ceux des établissements publics à caractère scientifique et technologique pour lesquels l'application de ces dispositions est avancée à l'exercice budgétaire 2005 ou reportée à l'exercice budgétaire 2007.

« Les dispositions des articles 14-1 à 14-3 sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2006.

« Toutefois, un arrêté conjoint des ministres de tutelle et du ministre chargé du budget peut désigner ceux des établissements publics à caractère scientifique et technologique pour lesquels l'application de ces dispositions est reportée à l'exercice budgétaire 2007. »

Art. 8. - L'article 16 du même décret est abrogé.

Art. 9. - Sont applicables à chaque établissement concerné, jusqu'à l'entrée en vigueur du régime budgétaire,

financier et comptable institué par le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 susvisé selon les modalités fixées en son article 15 :

- le décret n° 84-155 du 1^{er} mars 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable du Centre national de la recherche scientifique ;
- le décret n° 84-278 du 12 avril 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;
- le décret n° 86-405 du 7 mars 1986 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité ;
- le décret n° 86-406 du 11 mars 1986 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la recherche en informatique et en automatique ;
- le décret n° 86-677 du 14 mars 1986 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la recherche agronomique ;
- le décret n° 89-84 du 6 février 1989 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts.

Art. 10. - Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, le ministre de la santé et des solidarités, le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie, le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche et le ministre délégué à l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 décembre 2005.

Dominique de VILLEPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Gilles de ROBIEN

Le ministre des affaires étrangères,
Philippe DOUSTE-BLAZY

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,
Jean-Louis BORLOO

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Thierry BRETON

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Dominique PERBEN

Le ministre de la santé et des solidarités,
Xavier BERTRAND

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Dominique BUSSÉREAU

Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,
Jean-François COPE

La ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie,
Brigitte GIRARDIN

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche,
François GOULARD

Le ministre délégué à l'industrie,
François LOOS

Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) - RMLR : 142

Arrêté du 26 décembre 2005 fixant pour le Centre national de la recherche scientifique la date de début d'application de certaines dispositions du décret n° 2002-251 du 22 février 2002 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics à caractère scientifique et technologique et du décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENR0502785A - JO du 31-12-2005, p. 20822, texte n° 113

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 2002-251 du 22-02-2002 mod., not. art. 10 ; D. n° 2002-252 du 22-02-2002 mod., not. art. 15.

Art. 1^{er}. - Les dispositions des articles 2 à 14 du décret n° 2002-252 du 22 février 2002 susvisé sont applicables, en ce qui concerne le Centre national de la recherche scientifique, à compter du budget relatif à l'année 2007.

Art. 2. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 2005.

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice de la recherche,
E. GIACOBINO

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
F. GUIN

Organisation générale du CNRS

Direction générale et administration centrale – RMLR : 24

Décision n° 050213DAJ du 21 décembre 2005 portant création de la direction de la communication

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; délibération du Conseil d'administration du CNRS du 19-05-2005 ; avis du CTP du CNRS du 24-11-2005.

Art. 1^{er}. - Création

Il est créé une direction de la communication (DirCom) placée auprès du directeur général du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Art. 2. - Missions

La direction de la communication a pour missions :

- de développer la communication institutionnelle du CNRS et la communication interne au sein de l'organisme, mettant en valeur sa stratégie, la culture et les valeurs de l'établissement ;
- de développer la communication scientifique vers le grand public, mettant en valeur les résultats scientifiques et les talents présents au sein de l'organisme, avec l'objectif de contribuer à accroître son attractivité ;
- de contribuer à l'élaboration de la politique de communication du CNRS, et de coordonner sa mise en œuvre, en lien avec la direction générale, la direction scientifique générale et les départements scientifiques ;
- de définir un schéma directeur et un plan d'action annuel de la communication du CNRS, et de superviser son déploiement ;
- de coordonner tous les responsables investis dans une activité « communication » ou à fort impact « communication » au sein de l'organisme et l'ensemble des processus de communication mis en place au niveau national et aux niveaux des inter-régions et des régions.

Art. 3. - Directeur

Le directeur de la communication, membre du comité de direction, est nommé par décision du directeur général du CNRS, pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

Art. 4. - Pôles

La direction de la communication comprend cinq pôles :

- le pôle « Communication scientifique », qui coordonne l'activité des chargés de mission pour la communication scientifique localisés dans les départements scientifiques ;
- le pôle « Communication interne » ;
- le pôle « Editions et relations avec la presse » ;
- le pôle « Actions jeunes et événements » ;
- le pôle « Web ».

Art. 5. - Equipe de direction

Autour du directeur de la communication, l'équipe de direction comprend les responsables des cinq pôles, qui ont la qualité de directeurs adjoints de la direction de la communication, et le directeur administratif qui assure le support administratif de l'activité de la direction.

Les membres de l'équipe de direction sont nommés par décision du directeur général, sur proposition du directeur de la communication, pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

Art. 6. - Rattachement d'unités de service

Sur proposition du directeur de la communication, des unités de service contribuant à l'exercice des missions de la direction de la communication peuvent lui être rattachées par décision du directeur général.

L'unité propre de service CNRS-Images (UPS 2841) est rattachée à la direction de la communication.

Art. 7. - Dispositions diverses

La décision n° 99843DCAJ du 23 février 1999 portant création de la délégation à l'information scientifique et technique et la décision n° 910210SGAL du 3 mai 1991 modifiée relative à la nomination d'un correspondant fonctionnel des délégations et des directions inscrites à l'organigramme du CNRS sont abrogées.

La présente décision modifie la décision n° 040002DIST du 30 avril 2004 portant création de l'UPS CNRS-Images.

Art. 8. - Publication

La présente décision, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2006, sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Direction générale et administration centrale – RMLR : 24

Décision n° 050214DAJ du 21 décembre 2005 portant création de la direction des relations européennes et internationales

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; délibération du Conseil d'administration du CNRS du 19-05-2005 ; avis du CTP du CNRS du 24-11-2005.

Art. 1^{er}. - Création

Il est créé une direction des relations européennes et internationales (DREI) placée auprès du directeur général du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Art. 2. - Missions

La direction des relations européennes et internationales a pour missions de :

- coordonner la mise en œuvre de la politique du CNRS en matière d'actions et de relations européennes et internationales en favorisant la constitution d'actions structurantes et de coopérations interdisciplinaires ;
- proposer des orientations et des actions structurantes pour le développement des relations européennes et internationales du CNRS ;
- assurer l'appui technique au montage des coopérations scientifiques structurantes en Europe et à l'international en garantissant la cohérence et l'homogénéité des outils de coopération ;
- participer à la diffusion de la stratégie et des actions du CNRS en Europe et à l'international, avec l'objectif de contribuer à l'attractivité du CNRS vis-à-vis des meilleurs chercheurs européens et étrangers ;
- contribuer à la formation des cadres du CNRS aux relations européennes et internationales ;
- dresser le bilan des actions du CNRS en Europe et à l'international, en lien avec la direction scientifique générale et les directions interrégionales ;
- exercer pour les unités de recherche installées en Europe et à l'étranger la responsabilité du dialogue avec les établissements partenaires, du soutien à l'émergence de projets, de leur instruction et du suivi de leur mise en œuvre.

Art. 3. - Directeur

Le directeur des relations européennes et internationales, membre du comité de direction, est nommé par décision du directeur général du CNRS, pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

Art. 4. - Equipe de direction

Autour du directeur des relations européennes et internationales, l'équipe de direction comprend :

- les cinq directeurs adjoints qui assistent le directeur dans l'exercice de ses missions pour chacune des zones géographiques suivantes :
 - Europe de l'Ouest,
 - Europe centrale et orientale,
 - Asie,
 - Amériques,
 - Afrique - Moyen-Orient.
- le directeur administratif qui assure le support administratif de l'activité de la direction.

Les membres de l'équipe de direction sont nommés par décision du directeur général, sur proposition du directeur des relations européennes et internationales, pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

Art. 5. - Cellules supports

Il est créé quatre cellules, qui assurent un soutien technique à la direction des relations européennes et internationales :

- la cellule support coordonnant la préparation des contrats et accords internationaux, qui exerce sa mission en lien avec la direction des affaires juridiques ;
- la cellule de veille et de prospective européenne et internationale, qui exerce sa mission en lien avec le

service des indicateurs de la politique scientifique de la direction scientifique générale ;

- la cellule support pour la coopération européenne et internationale en régions, coordonnant les actions européennes et internationales menées en partenariat avec les établissements partenaires et les collectivités territoriales ; elle exerce sa mission en lien avec la direction scientifique générale, les départements scientifiques et les directions interrégionales ;
- la cellule support pour la diffusion de la stratégie du CNRS dans ses actions européennes et internationales, l'accueil et la communication ; elle exerce sa mission en lien avec la direction de la communication.

Les responsables des cellules sont nommés par décision du directeur des relations européennes et internationales, pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

Art. 6. - Bureaux du CNRS à l'étranger

Le bureau du CNRS auprès de la commission européenne et les bureaux du CNRS à l'étranger sont rattachés à la direction des relations européennes et internationales.

Le directeur du bureau du CNRS auprès de la commission européenne a pour mission de représenter l'organisme auprès de ses interlocuteurs de la commission européenne, du parlement européen et de la représentation permanente de la France. Il assure une veille institutionnelle et contribue à la diffusion de l'information sur les actions communautaires. Il organise les rencontres et accompagne les membres de la direction du CNRS et les porteurs de projets dans leurs réunions avec les représentants de la commission. Il apporte son appui au montage des projets.

Les directeurs des bureaux du CNRS à l'étranger ont pour mission, dans une zone géographique donnée, de :

- participer à la diffusion de la stratégie, des actions et des résultats du CNRS, avec l'objectif de contribuer à l'attractivité du CNRS vis-à-vis des meilleurs chercheurs européens et étrangers ;
- veiller à l'application des accords internationaux du CNRS et de toutes les actions européennes et/ou internationales dans lesquelles le CNRS est impliqué dans leur zone géographique ;
- assurer une veille scientifique, technologique et institutionnelle de la zone dont ils ont la responsabilité ;
- être des interlocuteurs institutionnels du CNRS avec les institutions de recherche et d'enseignement supérieur de leur zone géographique ;
- aider le CNRS à établir des liens avec les technopoles et centres de valorisation de la recherche de leur zone géographique ;
- proposer des actions de coopération jugées prioritaires par les partenaires et qui seront ensuite évaluées par les départements scientifiques ;
- organiser et accompagner les missions des responsables du CNRS.

Les implantations des bureaux du CNRS à l'étranger sont fixées par décision du directeur général, sur proposition du directeur des relations européennes et internationales et après avis du directeur scientifique général.

Le directeur du bureau du CNRS auprès de la commission européenne et les directeurs des bureaux du CNRS à l'étranger sont nommés par décision du directeur général, sur proposition du directeur des relations européennes et internationales, pour un mandat de deux ans renouvelable une fois.

Art. 7. - Dispositions diverses

Les décisions suivantes sont abrogées :

- décision n° 951813SJUR du 1^{er} mars 1995 modifiée portant création de la direction des relations internationales ;
- décision n° 940307MDRI du 17 novembre 1994 portant création des conseils de politique internationale auprès de la mission des relations internationales ;
- décision n° 940308MDRI du 17 novembre 1994 modifiée portant création du comité scientifique de la direction des relations internationales ;
- décision n° 050002DRI du 20 avril 2005 portant modification de la désignation de la direction des relations internationales (DRI).

Art. 8. - Publication

La présente décision, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2006, sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Administrations déconcentrées – RMLR : 26

Décision n° 050046DR16 du 20 décembre 2005 portant création à la délégation Paris Michel-Ange d'un service technique, intérieur et logistique regroupant les services techniques et logistiques et le service intérieur

Délégation Paris Michel-Ange

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 040098DAJ du 29-10-2004 ; DEC. n° 040099DAJ du 29-10-2004 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 ; INS. n° 910451SJUR du 15-10-1991 mod. ; conseil de service consulté.

Art. 1^{er}. - Un service technique, intérieur et logistique regroupant les services techniques et logistiques et le service intérieur est créé à la délégation Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2006.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris Michel-Ange,
Gilles SENTISE

Administrations déconcentrées – RMLR : 26

Décision n° 050047DR16 du 20 décembre 2005 portant sur le changement de nom de l'entité d'assistance au système d'information (EASI) de la délégation Paris Michel-Ange

Délégation Paris Michel-Ange

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 040098DAJ du 29-10-2004 ; DEC. n° 040099DAJ du 29-10-2004 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 ; INS. n° 910451SJUR du 15-10-1991 mod. ; conseil de service consulté.

Art. 1^{er}. - L'entité d'assistance au système d'information (EASI) de la délégation Paris Michel-Ange portera le nom de service des systèmes d'information (SSI) à compter du 1^{er} janvier 2006.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris Michel-Ange,
Gilles SENTISE

Délégués régionaux – RMLR : 261

Décision n° 050215DAJ du 2 janvier 2006 modifiant la décision n° 020023DCAJ du 28 février 2002 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 8, 14, 17 et 18 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 900115SOSI du 11-05-1990 mod. ; DEC. n° 020023DCAJ du 28-02-2002 mod.

Art. 1^{er}. - Au 1. de l'article 3 de la décision du 28 février 2002 modifiée susvisée le montant de « 45 000 € HT » est remplacé par le montant de « 90 000 € HT ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 janvier 2006.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 050206DAJ du 9 décembre 2005 portant modification de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement des unités mixtes de recherche

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 04A008DSI du 03-11-2004 ; accord des délégations gestionnaires compétentes.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 7615 sont modifiées comme suit : l'UMR n° 7615, intitulée Physicochimie des polymères et des milieux dispersés, relève de la délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2006.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 décembre 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 050011DRES du 31 août 2005 complétant la décision n° 050010DRES du 15 juin 2005 de création et renouvellement d'unités de recherche devant figurer dans le contrat de développement 2005 – 2008 de l'université Louis Pasteur – Strasbourg 1 - Erratum

Ndlr : Dans la décision n° 050011DRES susvisée parue au *Bulletin officiel* n° 11 - novembre 2005, p. 4, il convient de lire dans l'article 1^{er} : Mme Marie-Madeleine ROHMER au lieu de Mme Marie-Madeleine RHOMER.

Unités de service – RMLR : 2741

Décision n° 050006SCVI du 6 septembre 2005 de création de l'UMS n° 2925 - Station alpine Joseph Fourier
Sciences de la vie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; accord de l'Université Joseph Fourier – Grenoble I ; sur proposition du directeur du département des sciences de la vie.

Art. 1^{er}. - Est approuvée, sous réserve de son inscription au contrat quadriennal de développement de l'Université de Grenoble 1, la création pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2005 de l'unité mixte de service (UMS) gérée sous le code n° T2925, intitulée : " Station alpine Joseph Fourier ".

Art. 2. - Monsieur Serge AUBERT, maître de conférences, est nommé directeur de l'UMS mentionnée ci-dessus, du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2008.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 septembre 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Questions administratives et juridiques générales

Présentation des documents – RMLR : 431

Vocabulaire des sciences humaines (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

Commission générale de terminologie et de néologie – NOR : CTNX0508871K – JO du 18-12-2005, p. 19501, texte n° 35

I. - Termes et définitions

autonomisation, n.f.

Domaine : Sciences humaines.

Définition : Processus par lequel une personne ou une collectivité se libère d'un état de sujétion, acquiert la capacité d'user de la plénitude de ses droits, s'affranchit d'une dépendance d'ordre social, moral ou intellectuel.

Équivalent étranger : empowerment.

généralisation, n.f.

Domaine : Politique internationale.

Définition : Action visant à susciter l'adhésion la plus large possible à des principes, des règles, des valeurs dominantes.

Équivalent étranger : mainstreaming.

intégration, n.f.

Domaine : Sciences humaines.

Définition : Processus par lequel une personne ou un groupe s'insère dans le milieu, la société où il vit.

Équivalent étranger : mainstreaming.

II. - Table d'équivalence

A. - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
empowerment.	Sciences humaines.	autonomisation , n.f.
mainstreaming.	Politique internationale.	généralisation , n.f.
mainstreaming.	Sciences humaines.	intégration , n.f.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (*Termes et définitions*).

B. - Termes français

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
autonomisation , n.f.	Sciences humaines.	empowerment.
généralisation , n.f.	Politique internationale.	mainstreaming.
intégration , n.f.	Sciences humaines.	mainstreaming.

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (*Termes et définitions*).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Présentation des documents – RMLR : 431

Vocabulaire des sciences et techniques spatiales (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

Commission générale de terminologie et de néologie – NOR : CTNX0508887K – JO du 31-12-2005, p. 20954, texte n° 220

I. - Termes et définitions

activité extravéhiculaire

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Vols habités.

Définition : Activité d'un spationaute directement exposé à l'environnement spatial, à l'extérieur de la partie pressurisée d'un véhicule.

Équivalent étranger : extravehicular activity (EVA).

adaptateur d'amarrage

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Construction mécanique.

Définition : Dispositif destiné à rendre mécaniquement solidaires deux engins spatiaux.

Note : Un adaptateur d'amarrage comporte généralement un sas permettant le passage d'un engin à l'autre.

Voir aussi : amarrage, collier d'amarrage.

Équivalent étranger : docking adapter, docking adaptor.

adaptateur de charge utile

Abréviation : ACU.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Construction mécanique.

Définition : Structure qui relie mécaniquement le dernier étage d'un lanceur à la charge utile, composée d'un ou plusieurs satellites, et qui permet la séparation à la fin de la phase de lancement.

Voir aussi : égreneur.

Équivalent étranger : payload adapter, payload adaptor.

aérofrenage, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.

Définition : Technique par laquelle on diminue la vitesse d'un véhicule spatial ou aérospatial en utilisant la résistance de l'atmosphère à son déplacement.

Note : L'aérofrenage peut servir à abaisser l'apogée d'un engin spatial et à le faire passer, par exemple, d'une orbite excentrique à une orbite circulaire, autour d'un astre possédant une atmosphère.

Voir aussi : freinage atmosphérique.

Équivalent étranger : aerobraking, atmospheric braking.

affichage tête basse (langage professionnel)

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Aéronautique.

Définition : Affichage d'informations utiles au pilotage d'un spationef ou d'un aéronef sur un dispositif situé en dehors du champ de vision du pilote, lorsqu'il dirige son regard vers l'extérieur, ce qui l'oblige à incliner la tête et à accommoder.

Voir aussi : affichage tête haute, affichage tête moyenne, collimateur de pilotage.

Équivalent étranger : head-down display (HDD).

affichage tête haute (langage professionnel)

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Aéronautique.

Définition : Affichage qui superpose des informations nécessaires au pilotage d'un spationef ou d'un aéronef à la vision directe de l'extérieur, sans que le pilote ait à incliner la tête ni à accommoder.

Voir aussi : affichage tête basse, affichage tête moyenne, collimateur de pilotage.

Équivalent étranger : head-up display (HUD).

affichage tête moyenne (langage professionnel)

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Aéronautique.

Définition : Affichage d'informations utiles au pilotage d'un spationef ou d'un aéronef en dehors du champ de vision du pilote, lorsqu'il dirige son regard vers l'extérieur, au moyen d'un dispositif optique appelé « collimateur », qui lui évite d'avoir à accommoder.

Voir aussi : affichage tête basse, affichage tête haute, collimateur de pilotage.

Équivalent étranger : head-level display (HLD).

avion-lanceur, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Moyens de lancement.

Définition : Avion conçu pour porter un lanceur dont la mise à feu est effectuée en vol, en vue d'améliorer les performances du lancement.

Note : On utilise l'expression « avion-porteur », dans un sens plus large, pour désigner un avion permettant d'emporter une charge de grande dimension arrimée à l'extérieur.

Voir aussi : lanceur aéroporté.

Équivalent étranger : launch aircraft.

ballon à atterrissage quotidien

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Ballon plafonnant qui s'élève et se pose en fonction des changements de pression d'une atmosphère planétaire liés aux variations de l'échauffement solaire entre le jour et la nuit.

Voir aussi : ballon plafonnant.

Équivalent étranger : daily landing balloon.

ballon-parachute, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.

Définition : Dispositif gonflable utilisé pour le freinage atmosphérique d'un engin spatial.

Voir aussi : aérofrenage, décélérateur aérodynamique, freinage atmosphérique.

Équivalent étranger : ballute.

ballon plafonnant

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Ballon qui, après une phase ascensionnelle, évolue à des altitudes correspondant à une valeur prédéterminée de la pression atmosphérique.

Équivalent étranger : ceiling balloon, constant level balloon.

1. base spatiale

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Infrastructures-Moyens de lancement.

Synonyme : port spatial.

Définition : Lieu où sont réunies les installations destinées au lancement d'engins spatiaux et à l'atterrissage piloté de véhicules aérospatiaux.

Note : On trouve aussi les termes « centre spatial » (qui désigne l'ensemble des installations) et « cosmodrome » (en Russie).

Voir aussi : base de lancement.

Équivalent étranger : spaceport.

2. base spatiale

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Infrastructures-Véhicules spatiaux.

Définition : Station spatiale habitée de grande dimension, en orbite ou sur un astre, servant d'infrastructure pour diverses missions.

Voir aussi : station spatiale.

Équivalent étranger : space base, space station.

bouche-trou, n.m. (langage professionnel)

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Équipements.

Définition : Ensemble expérimental de faible encombrement et de faible coût, embarqué à bord d'un engin spatial pour profiter d'une capacité d'emport inutilisée, sans que le déroulement de la mission principale s'en trouve modifié.

Voir aussi : capacité d'emport, satellite additionnel.

Équivalent étranger : get-away.

1. capsule spatiale

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Conteneur conçu pour être éjecté d'un engin spatial puis récupéré en vol, au sol ou en mer.

Équivalent étranger : recoverable capsule.

2. capsule spatiale

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Véhicule spatial, habité ou non, qui atteint la surface terrestre sans propulsion ni vol plané, en préservant l'intégrité de sa charge utile.

Équivalent étranger : space capsule.

cargo spatial

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Véhicule spatial non habité, destiné à effectuer des transports de fret pour les stations spatiales.

Équivalent étranger : cargo transporter.

centre de contrôle

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Infrastructures-Moyens de lancement.

Définition : Lieu où sont coordonnées les opérations de lancement, de contrôle et de commande d'engins spatiaux.

Voir aussi : centre de contrôle de mission, centre de contrôle spécialisé.

Équivalent étranger : control centre.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 22 septembre 2000.

centre de contrôle de mission

Abréviation : CCM.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Infrastructures-Exploitation.

Définition : Centre de contrôle qui assure le maintien en service opérationnel d'une charge utile en orbite.

Voir aussi : centre de contrôle.

Équivalent étranger : mission control centre (MCC).

centre de contrôle spécialisé

Abréviation : CCS.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Infrastructures.

Définition : Centre de contrôle affecté à un système spatial déterminé.

Note : L'anglicisme « centre de contrôle dédié » est déconseillé.

Voir aussi : centre de contrôle.

Équivalent étranger : dedicated control centre.

collier d'amarrage

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Construction mécanique.

Définition : Adaptateur d'amarrage de forme annulaire.

Voir aussi : adaptateur d'amarrage, amarrage.

Équivalent étranger : docking ring.

décélérateur aérodynamique

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.

Définition : Dispositif destiné à ralentir un engin aérospatial par freinage atmosphérique.

Voir aussi : ballon-parachute, freinage atmosphérique.

Équivalent étranger : aerodynamic decelerator.

dégerbage, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Technologie spatiale.

Définition : Opération consistant à déployer en position de fonctionnement une structure ou des appendices d'un satellite repliés pour en réduire l'encombrement.

Voir aussi : gerbage.

Équivalent étranger : destacking.

démonstrateur, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux-Essais.

Définition : Dispositif ou engin destiné à évaluer la faisabilité d'une innovation technique.

Équivalent étranger : demonstrator.

égreneur, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Dispositif destiné au largage successif des satellites qui constituent la charge utile d'un lanceur.

Voir aussi : adaptateur de charge utile, grappe de satellites.

Équivalent étranger : payload dispenser.

freinage atmosphérique

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.

Définition : Diminution de la vitesse d'un corps se déplaçant dans une atmosphère, provoquée par l'effet de la traînée aérodynamique.

Voir aussi : aérocapture, aérofreinage, décélérateur aérodynamique.

Équivalent étranger : atmospheric braking, atmospheric drag.

fusée de mise en rotation

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Stabilisation-Propulsion.

Définition : Moteur-fusée de faible puissance, destiné à communiquer à un engin spatial un mouvement de rotation autour d'un de ses axes d'inertie.

Note : Les fusées de mise en rotation sont souvent utilisées à des fins de stabilisation gyroscopique.

Équivalent étranger : spin rocket, spin thruster.

fusée de séparation

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol-Pyrotechnie.

Définition : Petit propulseur mis à feu pour écarter l'un de l'autre deux étages d'un lanceur.

Note : Le terme « rétrofusée » ne doit pas être employé en ce sens.

Voir aussi : phase de séparation.

Équivalent étranger : separation thruster.

gerbage, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Technologie spatiale.

Définition : Opération consistant à replier une structure ou des appendices d'un satellite afin d'en réduire l'encombrement, en particulier pour les loger sous la coiffe d'un lanceur.

Voir aussi : dégerbage.

Équivalent étranger : stacking.

grande roue spatiale

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Infrastructures-Structures.

Définition : Base spatiale en forme de roue, dont la rotation lente produit en périphérie une pesanteur artificielle.

Voir aussi : base spatiale.

Équivalent étranger : cartwheel.

grappe de satellites

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Ensemble de satellites appartenant à une même constellation et mis en orbite par le même lanceur.

Voir aussi : constellation de satellites, égreneur.

Équivalent étranger : satellite cluster.

guêtre, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Structures-Thermique.

Définition : Manchon flexible qui prolonge jusqu'aux tuyères l'écran thermique du compartiment de propulsion d'un lanceur et contribue à la protection thermique et acoustique de ce compartiment.

Équivalent étranger : gaiter.

jupe, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Structures.

Définition : Élément de structure d'un lanceur, généralement cylindrique ou tronconique, qui assure la continuité

du profil aérodynamique et la transmission des efforts entre les étages.

Équivalent étranger : skirt.

lanceur aéroporté

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Lanceur mis à feu pendant le vol de l'aéronef qui le porte.

Voir aussi : avion-lanceur.

Équivalent étranger : airborne launcher.

microaccéléromètre, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mesures.

Définition : Appareil ultrasensible servant à mesurer des accélérations très inférieures à celles de la pesanteur à la surface de la Terre, comme celles qui existent à bord d'un satellite.

Note : Le préfixe « micro- » est relatif à l'ordre de grandeur des accélérations mesurées par l'appareil et non à sa taille.

Voir aussi : satellite sans traînée.

Équivalent étranger : micro-accelerometer.

microsatellite, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite dont la masse est de quelques dizaines de kilogrammes.

Note :

1. Les microsatellites peuvent être lancés seuls ou en grappe, le cas échéant avec une charge utile principale.

2. On peut utiliser un ensemble de microsatellites pour remplir une mission analogue à celle d'un satellite unique de masse importante.

Voir aussi : bouche-trou, minisatellite, nanosatellite, picosatellite.

Équivalent étranger : microsat, microsatellite.

minisatellite, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite dont la masse est de quelques centaines de kilogrammes.

Note :

1. Les minisatellites peuvent être lancés seuls ou en grappe, le cas échéant avec une charge utile principale.

2. On peut utiliser un ensemble de minisatellites pour remplir une mission analogue à celle d'un satellite unique de masse importante.

Voir aussi : grappe de satellites, microsatellite, nanosatellite, picosatellite.

Équivalent étranger : minisat, minisatellite.

mise à feu interétage

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.

Définition : Allumage du moteur d'un étage d'un lanceur sans éloignement préalable de l'étage propulseur précédent.

Note : On trouve aussi le terme « allumage en configuration d'empilage ».

Équivalent étranger : fire in the hole (FITH).

module atterrisseur

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Engin spatial embarqué sur un véhicule spatial principal et destiné à se poser, après largage, sur le sol d'un astre.

Équivalent étranger : lander.

module de jonction

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Élément de structure d'une station spatiale sur lequel peuvent être assemblés mécaniquement d'autres modules de la station, et qui assure l'interconnexion des câbles et canalisations.

Équivalent étranger : node.

moteur à cycle combiné

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Propulsion.

Synonyme : moteur à cycle variable.

Définition : Moteur conçu pour pouvoir passer d'un mode de fonctionnement à un autre sans interruption de la propulsion.

Note : Une stato-fusée est un exemple de moteur à cycle combiné.

Voir aussi : stato-fusée.

Équivalent étranger : combined-cycle engine.

moteur à cycle variable

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Voir : moteur à cycle combiné.

nanosatellite, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite dont la masse est de quelques kilogrammes.

Voir aussi : bouche-trou, microsatellite, minisatellite, picosatellite.

Équivalent étranger : nanosat, nanosatellite.

optique adaptative

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Astronomie.

Définition : Système optique dont les caractéristiques peuvent être modifiées pour corriger en temps réel les effets de certaines perturbations.

Note : Par exemple, les effets de la turbulence atmosphérique sont corrigés par des déformations de la surface d'un miroir.

Équivalent étranger : active optics, adaptive optics.

pénétrateur, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Dispositif généralement largué d'une sonde spatiale et destiné à s'enfoncer dans le sol d'un astre pour effectuer des prélèvements ou des mesures.

Équivalent étranger : penetrator.

phase de mise à poste

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Opérations/Mécanique spatiale.

Définition : Période de la vie d'un satellite, qui commence dès que le satellite se trouve sur sa première orbite et qui s'achève dès qu'il se trouve placé sur l'orbite et à la position orbitale spécifiées pour sa mission.

Voir aussi : poste (à).

Équivalent étranger : positioning phase.

phase de séparation

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Mécanique du vol.

Définition : Période du vol d'un véhicule aérospatial au cours de laquelle sont rendues indépendantes deux parties précédemment solidaires, par exemple deux étages propulseurs d'un lanceur.

Voir aussi : fusée de séparation.

Équivalent étranger : separation phase.

picosatellite, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite dont la masse est de quelques centaines de grammes.

Voir aussi : bouche-trou, microsatellite, minisatellite, nanosatellite.

Équivalent étranger : picosat, picosatellite.

plateau de mise en rotation

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Dispositif mécanique reliant deux ensembles et permettant leur rotation relative.

Note : Un plateau de mise en rotation peut être utilisé dans des installations d'essais au sol ou être intégré à un adaptateur de charge utile pour assurer la stabilisation gyroscopique de celle-ci après sa séparation.

Équivalent étranger : spin table.

port spatial

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Infrastructures-Moyens de lancement.

Voir : base spatiale.

propulseur à combustion externe

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Propulseur à réaction conçu pour brûler un combustible injecté dans le jet en aval de la tuyère.

Note : La propulsion à combustion externe permet de réduire, à faible vitesse, la traînée aérodynamique d'un

véhicule transatmosphérique équipé d'un moteur aérobie à hydrogène.

Équivalent étranger : external burning engine.

propulseur segmenté

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Propulseur à propergol solide constitué de plusieurs tronçons assemblés bout à bout.

Équivalent étranger : segmented rocket engine, segmented rocket motor.

réviser, v.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Technologie spatiale.

Définition : Remettre en état, après une mission, un véhicule aérospatial en vue de sa réutilisation.

Équivalent étranger : refurbish (to).

révision, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Technologie spatiale.

Définition : Remise en état, après une mission, d'un véhicule aérospatial en vue de sa réutilisation.

Équivalent étranger : refurbishment.

revue d'aptitude au lancement

Abréviation : RAL.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Opérations.

Définition : Examen sur site de l'état de préparation de l'ensemble constitué de la base de lancement, du lanceur et de la charge utile, par les responsables concernés, en vue d'autoriser le début des opérations de lancement proprement dites.

Équivalent étranger : launch readiness review (LRR).

revue d'aptitude au vol

Abréviation : RAV.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Opérations.

Définition : Examen de l'état de préparation d'un lanceur par les responsables concernés, pour vérifier qu'il est apte à remplir sa mission.

Équivalent étranger : flight readiness review (FRR).

satellite à compensation de traînée

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Voir : satellite sans traînée.

satellite additionnel

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Petit satellite arrimé pendant la phase de lancement à un satellite qui constitue la charge utile principale du lanceur.

Voir aussi : bouche-trou.

Équivalent étranger : piggy-back satellite.

satellite à défilement

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite dont la trace au sol se décale en longitude au fil des révolutions.

Note :

1. La période de révolution sidérale moyenne d'un satellite à défilement n'est pas égale à la période de rotation sidérale du corps principal.

2. Le terme « satellite à défilement » désigne par extension tout satellite non géostationnaire, même s'il est synchrone, et si sa trace au sol a une longitude fixe.

Équivalent étranger : moving satellite, non-stationary satellite.

satellite d'alerte précoce

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Défense.

Définition : Satellite destiné à détecter le plus tôt possible le départ de lanceurs spatiaux ou de missiles balistiques, repérés le plus souvent grâce aux émissions dans l'infrarouge des gaz éjectés par leurs moteurs.

Équivalent étranger : early-warning satellite.

satellite de relais de données

Forme abrégée : satellite-relais, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Radiocommunications.

Définition : Satellite assurant la transmission de données entre deux satellites ou entre une plateforme de collecte de données et une station de réception.

Équivalent étranger : data relay satellite.

satellite sans traînée

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Synonyme : satellite à compensation de traînée.

Définition : Satellite doté d'un dispositif capable de compenser en permanence toutes les forces non gravitationnelles, particulièrement la traînée aérodynamique.

Note : Le dispositif de compensation de traînée comporte généralement des micropropulseurs commandés à partir de données fournies par des microaccéléromètres.

Équivalent étranger : drag-free satellite.

satellite semi-synchrone

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite dont la période de révolution sidérale est voisine de la moitié de la période de rotation sidérale du corps principal.

Note : Un satellite semi-synchrone de la Terre a une période de révolution proche de 12 heures ; si son orbite est circulaire, son altitude est voisine de 20 000 km.

Équivalent étranger : semi-synchronous satellite.

spatioporté, -e, adj.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Embarqué à bord d'un engin spatial.

Équivalent étranger : spaceborne.

stabilisation par gradient de gravité

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Stabilisation passive de l'orientation d'un engin spatial obtenue à partir du couple créé par la différence de gravité s'exerçant sur des parties de l'engin suffisamment éloignées et rigidement liées.

Note : La stabilisation par gradient de gravité ne peut être utilisée que dans le cas d'orbites de faible excentricité ; elle se traduit par l'orientation constante d'un axe vers le centre de masse du corps principal.

Voir aussi : stabilisation d'orientation.

Équivalent étranger : gravity-gradient stabilization.

stabilisation sur trois axes

Forme abrégée : stabilisation trois axes.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Stabilisation de l'orientation d'un engin spatial à l'aide d'un système d'asservissement permettant de maintenir trois axes liés à l'engin dans des directions déterminées.

Voir aussi : stabilisation d'orientation.

Équivalent étranger : body-stabilization, three-axis stabilization.

stato-fusée, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Moteur à cycle combiné qui fonctionne en statoréacteur dans l'atmosphère et en fusée hors de l'atmosphère.

Voir aussi : moteur à cycle combiné, moteur-fusée.

Équivalent étranger : ramrocket.

statoréacteur à combustion supersonique

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Statoréacteur pour lequel la vitesse de l'air dans la chambre de combustion est supersonique.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « superstato ».

Équivalent étranger : scramjet, supersonic-combustion ramjet.

tuyère fluide

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Tuyère d'un moteur-fusée à chambres de combustion multiples pour lequel l'écoulement de l'air autour de l'engin joue le rôle de divergent.

Note : L'avantage essentiel de ce type de tuyère est l'autoadaptation de la section de sortie de la tuyère fluide aux variations de la pression atmosphérique extérieure sans recours à des pièces mécaniques mobiles.

Équivalent étranger : aerospike.

véhicule de rentrée

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol-Véhicules spatiaux.

Définition : Véhicule spatial conçu pour traverser, au retour, l'atmosphère de l'astre de départ sans dommage pour la mission.

Équivalent étranger : re-entry vehicle.

vol atmosphérique

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.

Définition : Vol d'un véhicule aérospatial dans des conditions d'altitude et de vitesse où l'atmosphère influe sur la sustentation et le pilotage.

Équivalent étranger : atmospheric flight.

II. - Table d'équivalence

A. - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER	(1) DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
active optics, adaptive optics.	Sciences et techniques spatiales-Astronomie.	optique adaptative.
aerobraking, atmospheric braking.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.	aérofreinage, n.m.
aerodynamic decelerator.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.	décélérateur aérodynamique.
aerospike.	Sciences et techniques spatiales/Propulsion.	tuyère fluide.
airborne launcher	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	lanceur aéroporté.
atmospheric braking, aerobraking.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.	aérofreinage, n.m.

TERME ÉTRANGER	(1) DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
atmospheric braking, atmospheric drag.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.	freinage atmosphérique.
atmospheric flight.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.	vol atmosphérique.
ballute.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.	ballon-parachute, n.m.
body-stabilization, three-axis stabilization.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	stabilisation sur trois axes, stabilisation trois axes.
cargo transporter.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	cargo spatial.
cartwheel.	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures- Structures.	grande roue spatiale.
ceiling balloon, constant level balloon.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux.	ballon plafonnant.
combined-cycle engine.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.	moteur à cycle combiné, moteur à cycle variable.
concentrator solar array.	Sciences et techniques spatiales.	panneau solaire à concentrateur.
constant level balloon, ceiling balloon.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux.	ballon plafonnant.
control centre.	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures- Moyens de lancement.	centre de contrôle.
daily landing balloon.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux.	ballon à atterrissage quotidien.
data relay satellite	Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications.	satellite de relais de données, satellite-relais, n.m.
dedicated control centre	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures.	centre de contrôle spécialisé (CCS).
demonstrator	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux-Essais.	démonstrateur, n. m.
destacking.	Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale	dégerbage, n. m.
docking adapter, docking adaptor	Sciences et techniques spatiales/ Construction mécanique	adaptateur d'amarrage.
docking ring.	Sciences et techniques spatiales/ Construction mécanique	collier d'amarrage.
drag-free satellite.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	satellite sans traînée, satellite à compensation de traînée.
early-warning satellite.	Sciences et techniques spatiales- Défense.	satellite d'alerte précoce.
external burning engine.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.	propulseur à combustion externe.
extravehicular activity (EVA).	Sciences et techniques spatiales/Vols habités.	activité extravéhiculaire.
fire in the hole (FITH).	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.	mise à feu interétage.
flexible solar array, solar blanket	Sciences et techniques spatiales.	panneau solaire souple.
flight readiness review (FRR).	Sciences et techniques spatiales/ Opérations.	revue d'aptitude au vol (RAV).
gaiter.	Sciences et techniques spatiales/ Structures-Thermique.	guêtre, n. f.

TERME ÉTRANGER	(1) DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
get-away.	Sciences et techniques spatiales/ Équipements.	bouche-trou , n.m. (langage professionnel)
gravity-gradient stabilization.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	stabilisation par gradient de gravité .
head-down display (HDD).	Sciences et techniques spatiales- Aéronautique.	affichage tête basse (langage professionnel).
head-level display (HLD).	Sciences et techniques spatiales- Aéronautique	affichage tête moyenne (langage professionnel).
head-up display (HUD).	Sciences et techniques spatiales- Aéronautique	affichage tête haute (langage professionnel).
in-orbit intervention.	Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale.	intervention en orbite.
lander.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux.	module atterrisseur .
landing gear.	Sciences et techniques spatiales- Aéronautique.	train d'atterrissage.
launch aircraft.	Sciences et techniques spatiales/ Moyens de lancement.	avion-lanceur , n.m.
launch readiness review LRR).	Sciences et techniques spatiales/ Opérations.	revue d'aptitude au lancement (RAL) .
micro-accelerometer.	Sciences et techniques spatiales/ Mesures.	microaccéléromètre , n.
microsat, microsatellite.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	microsatellite , n.m.
minisat, minisatellite.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	minisatellite , n.m.
mission control centre (MCC).	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures- Exploitation.	centre de contrôle de mission (CCM) .
moving satellite, non-stationary satellite.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	satellite à défilement .
nanosat, nanosatellite.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	nanosatellite , n.m.
node.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	module de jonction .
non-stationary satellite, moving satellite.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	satellite à défilement .
payload adapter, payload adaptor.	Sciences et techniques spatiales/ Construction mécanique.	adaptateur de charge utile (ACU) .
payload dispenser.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux.	égreneur , n.m.
penetrator.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux.	pénétrateur , n.m.
picosat, picosatellite.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	picosatellite , n.m.
piggy-back satellite.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	satellite additionnel .
positioning phase.	Sciences et techniques spatiales/ Opérations- Mécanique spatiale.	phase de mise à poste .
ramrocket.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.	stato-fusée , n.f.

TERME ÉTRANGER	(1) DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
recoverable capsule.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	1. capsule spatiale.
re-entry vehicle.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Véhicules spatiaux.	véhicule de rentrée.
refurbish (to).	Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale.	réviser, v
refurbishment.	Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale.	révision, n.f.
satellite cluster	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	grappe de satellites.
scramjet, supersonic-combustion ramjet.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.	statoréacteur à combustion supersonique.
segmented rocket engine, segmented rocket motor.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.	propulseur segmenté.
semi-synchronous satellite.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	satellite semi-synchrone.
separation phase.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.	phase de séparation.
separation thruster	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol- Pyrotechnie.	fusée de séparation.
skirt.	Sciences et techniques spatiales/ Structures.	jupe, n.m.
solar blanket, flexible solar array.	Sciences et techniques spatiales.	panneau solaire souple.
space base, space station.	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures- Véhicules spatiaux	2. base spatiale
spaceborne.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	spatioporté, -e, adj.
space capsule.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	2. capsule spatiale.
spaceport.	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures- Moyens de lancement.	1. base spatiale, port spatial.
space station, space base.	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures- Véhicules spatiaux	2. base spatiale.
spin rocket, spin thruster.	Sciences et techniques spatiales/ Stabilisation- Propulsion	fusée de mise en rotation.
spin table.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicule spatiaux.	plateau de mise en rotation.
spin thruster, spin rocket.	Sciences et techniques spatiales/ Stabilisation- Propulsion.	fusée de mise en rotation.
stacking.	Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale.	gerbage, n.m.
supersonic-combustion ramjet, scramjet.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.	statoréacteur à combustion supersonique.
three-axis stabilization, body-stabilization.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	stabilisation sur trois axes, stabilisation trois axes.
<p>(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>).</p>		

B. - Termes français

TERME ÉTRANGER	(1) DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
activité extravéhiculaire.	Sciences et techniques spatiales/Vols habités.	extravehicular activity (EVA).
adaptateur d'amarrage.	Sciences et techniques spatiales/ Construction mécanique.	docking adapter, docking adaptor.
adaptateur de charge utile (ACU).	Sciences et techniques spatiales/ Construction mécanique.	payload adapter, payload adaptor.
aérofreinage , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.	aerobraking, atmospheric braking.
affichage tête basse (langage professionnel).	Sciences et techniques spatiales Aéronautique.	head-down display (HDD).
affichage tête haute (langage professionnel).	Sciences et techniques spatiales- Aéronautique.	head-up display (HUD).
affichage tête moyenne (langage professionnel).	Sciences et techniques spatiales- Aéronautique.	head-level display (HLD).
avion-lanceur , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Moyens de lancement.	launch aircraft.
ballon à atterrissage quotidien.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux.	daily landing balloon.
ballon-parachute , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.	ballute.
ballon plafonnant.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux.	ceiling balloon, constant level balloon.
2. base spatiale.	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures-Véhicules spatiaux.	space base, space station.
1. base spatiale, port spatial.	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures-Moyens de lancement.	spaceport.
bouche-trou , n.m. (langage professionnel).	Sciences et techniques spatiales/ Équipements.	get-away.
1. capsule spatiale.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	recoverable capsule.
2. capsule spatiale.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	space capsule.
cargo spatial.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	cargo transporter.
centre de contrôle.	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures-Moyens de lancement.	control centre.
centre de contrôle de mission (CCM).	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures-Exploitation.	mission control centre (MCC).
centre de contrôle spécialisé (CCS).	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures.	dedicated control centre.
collier d'amarrage.	Sciences et techniques spatiales/ Construction mécanique.	docking ring.
décélérateur aérodynamique.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.	aerodynamic decelerator.
dégerbage , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale.	destacking.
démonstrateur , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux-Essais.	demonstrator.

TERME ÉTRANGER	(1) DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
égreneur , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux.	payload dispenser.
freinage atmosphérique.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.	atmospheric braking, atmospheric drag.
fusée de mise en rotation.	Sciences et techniques spatiales/ Stabilisation-Propulsion.	spin rocket, spin thruster.
fusée de séparation.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Pyrotechnie.	separation thruster.
gerbage , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale.	stacking.
grande roue spatiale.	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures-Structures.	cartwheel.
grappe de satellites.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	satellite cluster.
guêtre , n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Structures-Thermique.	gaiter.
intervention en orbite.	Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale.	in-orbit intervention.
jupe , n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Structures.	skirt.
lanceur aéroporté.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux.	airborne launcher.
microaccéléromètre , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Mesures.	micro-accelerometer.
microsatellite , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	microsat, microsatellite.
minisatellite , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	minisat, minisatellite.
mise à feu interétage.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.	fire in the hole (FITH).
module atterrisseur.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux.	lander.
module de jonction.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	node.
moteur à cycle combiné, moteur à cycle variable.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.	combined-cycle engine.
nanosatellite , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	nanosat, nanosatellite.
optique adaptative.	Sciences et techniques spatiales- Astronomie.	active optics, adaptive optics.
panneau solaire à concentrateur.	Sciences et techniques spatiales.	concentrator solar array.
panneau solaire souple.	Sciences et techniques spatiales.	flexible solar array, solar blanket.
pénétrateur , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules aérospatiaux.	penetrator.
phase de mise à poste.	Sciences et techniques spatiales/ Opérations-Mécanique spatiale.	positioning phase.
phase de séparation.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.	separation phase.
picosatellite , n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	picosat, picosatellite.

TERME ÉTRANGER	(1) DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
plateau de mise en rotation.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	spin table.
port spatial, 1. base spatiale.	Sciences et techniques spatiales/ Infrastructures-Moyens de lancement.	spaceport.
propulseur à combustion externe.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.	external burning engine.
propulseur segmenté.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.	segmented rocket engine, segmented rocket motor.
réviser, v.	Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale.	refurbish (to).
révision, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Technologie spatiale.	refurbishment.
revue d'aptitude au lancement (RAL).	Sciences et techniques spatiales/ Opérations.	launch readiness review (LRR).
revue d'aptitude au vol (RAV).	Sciences et techniques spatiales/ Opérations.	flight readiness review (FRR).
satellite à compensation de traînée, satellite sans traînée.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	drag-free satellite.
satellite additionnel.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	piggy-back satellite.
satellite à défilement.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	moving satellite, non-stationary satellite.
satellite d'alerte précoce.	Sciences et techniques spatiales- Défense.	early-warning satellite.
satellite de relais de données, satellite-relais, n.m.	Sciences et techniques spatiales/ Radiocommunications.	data relay satellite.
satellite sans traînée, satellite à compensation de traînée.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	drag-free satellite.
satellite semi-synchrone.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	semi-synchronous satellite.
spatioporté, -e, adj.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	spaceborne.
stabilisation par gradient de gravité.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	gravity-gradient stabilization.
stabilisation sur trois axes, stabilisation trois axes.	Sciences et techniques spatiales/ Véhicules spatiaux.	body-stabilization, three-axis stabilization.
stato-fusée, n.f.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.	ramrocket.
statoréacteur à combustion supersonique.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.	scramjet, supersonic-combustion ramjet.
train d'atterrissage.	Sciences et techniques spatiales- Aéronautique.	landing gear.
tuyère fluide.	Sciences et techniques spatiales/ Propulsion.	aerospike.
véhicule de rentrée.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol-Véhicules spatiaux.	re-entry vehicle.
vol atmosphérique.	Sciences et techniques spatiales/ Mécanique du vol.	atmospheric flight.
<p>(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</p>		

Les personnels du CNRS

Dispositions statutaires communes aux corps des EPST – RMLR : 5112

Décret n° 2005-1519 du 5 décembre 2005 modifiant le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENF0502443D - JO du 09-12-2005, texte n° 20

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 2005-1228 du 29-09-2005 ; avis du CTP du 11-07-2005 ; conseil d'Etat (section des finances) entendu.

Art. 1^{er}. - Au premier alinéa de l'article 119 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, les mots : « du décret n° 70-79 du 27 janvier 1970 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C et D, à l'exception de celles du deuxième alinéa de l'article 6, » sont remplacés par les mots : « du décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ».

Art. 2. - L'article 126 du même décret est modifié ainsi qu'il suit :

1° Avant les mots : « L'ancienneté », sont ajoutés les mots : « Par dérogation aux dispositions du II de l'article 5 du décret du 29 septembre 2005 susmentionné, ».

2° Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Les dispositions de l'alinéa qui précède sont, par dérogation à l'article 6 du décret du 29 septembre 2005 susmentionné, cumulables avec celles du I de l'article 5 du même décret. »

Art. 3. - Au dernier alinéa de l'article 129 du même décret, les mots : « sixième échelon » sont remplacés par les mots : « cinquième échelon » et les mots : « onze années » sont remplacés par les mots : « dix années ».

Art. 4. - A l'article 131-3 du même décret, les mots : « 6^e échelon » sont remplacés par les mots : « 5^e échelon ».

Art. 5. - Au premier alinéa de l'article 132 du même décret, les mots : « du décret n° 70-79 du 27 janvier 1970 précité, à l'exception de celles du deuxième alinéa de l'article 6, » sont remplacés par les mots : « du décret du 29 septembre 2005 susmentionné ».

Art. 6. - L'article 139 du même décret est modifié ainsi qu'il suit :

1° Avant les mots : « L'ancienneté », sont ajoutés les mots : « Par dérogation aux dispositions du II de l'article 5 du décret du 29 septembre 2005 susmentionné, ».

2° Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Les dispositions de l'alinéa qui précède sont, par dérogation à l'article 6 du décret du 29 septembre 2005 susmentionné, cumulables avec celles du I de l'article 5 du même décret ».

Art. 7. - Au dernier alinéa de l'article 142 du même décret, les mots : « 6^e échelon » sont remplacés par les mots : « 5^e échelon ».

Art. 8. - Aux articles 144 et 210 du même décret, les mots : « de l'article 5 du décret du 27 janvier 1970 susvisé » sont remplacés par les mots : « de l'article 3 du décret du 29 septembre 2005 susmentionné ».

Art. 9. - L'article 144-1 du même décret est modifié ainsi qu'il suit :

1° Le deuxième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Ces corps comprennent un seul grade. »

2° Le dernier alinéa est supprimé.

Art. 10. - L'article 144-4 du même décret est modifié comme suit :

1° Avant les mots : « L'ancienneté », sont ajoutés les mots : « Par dérogation aux dispositions du II de l'article 5 du décret du 29 septembre 2005 susmentionné, ».

2° Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Les dispositions de l'alinéa qui précède sont, par dérogation à l'article 6 du décret du 29 septembre 2005 susmentionné, cumulables avec celles du I de l'article 5 du même décret. »

Art. 11. - L'article 144-6 du même décret est abrogé.

Art. 12. - L'article 209 du même décret est modifié ainsi qu'il suit :

1° Au premier alinéa, les mots : « sixième échelon » sont remplacés par les mots : « cinquième échelon ».

2° Au deuxième alinéa, les mots : « neuvième échelon » sont remplacés par les mots : « huitième échelon ».

Art. 13. - Dans le tableau figurant à l'article 210 du même décret, les mentions : « 9^e échelon », « 10^e échelon » et « 11^e échelon » sont respectivement remplacées par les mentions : « 8^e échelon », « 9^e échelon » et « 10^e échelon ».

Art. 14. - L'article 213 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 213. - Ces corps comprennent un seul grade. »

Art. 15. - Dans le titre du chapitre III de la section V du titre IV du même décret, le mot : « avancement » est supprimé.

Art. 16. - Les articles 222 et 223 du même décret sont abrogés.

Art. 17. - A l'article 241-1 du même décret, les mots : « de l'article 175 du présent décret » sont remplacés par les mots : « de l'article 7 du décret du 29 septembre 2005 susmentionné ».

Art. 18. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la fonction publique, le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, et le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 2005.

Dominique de VILLEPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Gilles de ROBIEN

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Thierry BRETON

Le ministre de la fonction publique,
Christian JACOB

Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,
Jean-François COPE

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur
et à la recherche,
François GOULARD

Droit syndical - RMLR : 5233

Décision n° 050132DR06 du 19 décembre 2005 fixant le montant des subventions aux organisations syndicales de la Délégation Centre-Est

Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983 ; DEC. n° 050002DRH du 11-01-2005 ; DEC. n° 040057DAJ du 09-07-2004 ; DEC. n° 040058DAJ du 09-07-2004 mod. ; DEC. n° 050092DR06 du 28-06-2005 ; DEC. n° 040005DR06 du 04-06-2004 ; DEC. n° 010120DR06 du 03-12-2001 ; DEC. n° 020053DRH du 19-12-2002 ; liste de membres de la commission régionale de formation permanente.

Art. 1^{er}. - A compter de l'année 2006, les organisations syndicales qui en font la demande peuvent bénéficier d'une subvention de fonctionnement dont le montant est fixé comme suit :

- 420 € aux organisations syndicales qui comptent plus de 5 représentants aux commissions régionales.
- 150 € aux organisations syndicales qui comptent moins de 5 représentants aux commissions régionales.

Art. 2. - Le comptable assignataire de la dépense est l'Agent Comptable Secondaire du CNRS pour la Région Centre-Est.

Le délégué régional Centre-Est,
Pascal AIME

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Régies de recettes et d'avances - RMLR : 613

Décision n° 050026DR11 du 7 décembre 2005 portant création de la régie d'avances et de recettes auprès de l'UMR n° 5814 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules (LAPP)

Délégation Alpes

Vu L. n° 63-156 du 23-02-1963, not. art. 60 ; D. n° 62-1587 du 29-12-1962, not. art. 18, 166 et 173 ; D. n° 92-681 du 20-07-1992 mod. ; D. n° 66-850 du 15-11-1966 mod. ; A. du 28-05-1993 ; A. du 04-06-1996 mod. ; D. n° 84-155 du 01-03-1984 mod., not. art. 6 ; A. du 17-03-1994 mod.

Art. 1^{er}. - Il est institué une régie d'avances et de recettes auprès du Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP) à compter du 1^{er} janvier 2006.

Art. 2. - Madame Marie-Claude LACOMBE, technicien classe normale au LAPP est nommée régisseur de cette régie.

Art. 3. - Le régisseur est habilité à payer les dépenses suivantes :

- Les menues dépenses de matériel et de fonctionnement dans la limite de 2000 euros par opération.
- Les frais de réception de personnalités scientifiques et de séjour des chercheurs étrangers sans limite de montant.
- Les frais d'organisation et de fonctionnement des colloques scientifiques.
- Les droits de douane et TVA dans la limite de 2000 euros par opération.
- Les avances sur missions en France, dans l'Union Européenne et au CERN.
- Les missions pour lesquelles il n'a pas été consenti d'avance.

Art. 4. - Le montant de l'avance consentie au régisseur est fixé à 53.001 euros.

Art. 5. - Le régisseur est habilité à encaisser les recettes suivantes :

- Loyers des chambres d'hôtes.
- Loyers du studio.
- Les droits d'inscription des participants aux colloques scientifiques.
- Les recettes relatives aux repas pris par les participants à des écoles instituées dans le cadre des actions de formation permanente.

Art. 6. - Le montant de l'encaisse maximum, c'est-à-dire le numéraire susceptible d'être conservé par le régisseur est de 7000 euros.

Art. 7. - Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables par versement en numéraire, par remise de chèques ou par versement ou virement à un compte de dépôt de fonds.

Art. 8. - Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables par carte bancaire à distance auprès de l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Alpes du CNRS.

Art. 9. - Les chèques seront remis à l'encaissement au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur et adressés au comptable teneur de son compte de dépôt de fonds.

Art. 10. - Les pièces justificatives des dépenses et des recettes seront adressées à l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Alpes du CNRS, au minimum une fois par mois.

Art. 11. - Le cautionnement du régisseur est fixé à 5300 euros. Il percevra une indemnité de responsabilité annuelle de 550 euros.

Art. 12. - Ampliation de cette décision sera adressée à :

- Madame la Directrice des Finances
- Monsieur l'Agent Comptable Principal du CNRS

Visa du Contrôleur Financier

Grenoble, le 7 décembre 2005.

La déléguée régionale Alpes,
Anne CORVAL

Grenoble, le 8 décembre 2005.

Vu, l'agent comptable secondaire de la délégation Alpes
Gilles TRAIMOND

Contrôle financier - RMLR : 6141

Arrêté du 1^{er} décembre 2005 relatif aux modalités d'exercice du contrôle financier applicable aux établissements publics à caractère scientifique et technologique

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENR0502515A - JO du 15-12-2005, p. 19287, texte n° 26

Vu code rural (partie réglementaire), not. art. R. 831-1 à R. 831-15 et R. 832-1 à R. 832-9 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-975 du 10-11-1983 mod. ; D. n° 84-430 du 05-06-1984 mod. ; D. n° 85-831 du 02-08-1985 mod. ; D. n° 85-984 du 18-09-1985 mod. ; D. n° 86-382 du 12-03-1986 mod. ; D. n° 98-423 du 29-05-1998 mod. ; D. n° 2002-252 du 22-02-2002 ; D. n° 2005-757 du 04-07-2005.

Art. 1^{er}. - Le contrôle financier des établissements publics à caractère scientifique et technologique est confié à un membre du corps du contrôle général économique et financier, ci-après dénommé « le contrôleur ». Le contrôleur est assisté de collaborateurs qui peuvent le représenter et auxquels il peut déléguer sa signature dans la limite de leur champ de compétence.

Art. 2. - Le contrôleur exerce une mission générale de contrôle de la gestion budgétaire et financière de l'établissement.

Il contribue notamment, en vue de leur prévention, à l'identification des risques budgétaires et financiers directs ou indirects auxquels l'établissement peut être exposé. Il en rend compte au ministre chargé du budget et en informe les ministres intéressés. Dans ce cadre, il vérifie le caractère sincère des prévisions de dépenses et de recettes et veille au respect des plafonds limitatifs de crédits et d'équivalents temps plein ouverts au budget de l'établissement.

Il établit un rapport annuel sur la gestion budgétaire et financière de l'établissement qu'il transmet au ministre chargé du budget et aux ministres intéressés, ainsi qu'à l'ordonnateur.

Art. 3. - Le contrôleur a entrée avec voix consultative aux séances du conseil d'administration. Il reçoit dans les mêmes conditions que ses membres les convocations, ordres du jour et tous les documents qui doivent être adressés avant chaque séance. En accord avec l'ordonnateur, le contrôleur peut également assister aux réunions des comités créés dans son champ de compétence.

Art. 4. - Pour l'exercice de sa mission, le contrôleur est destinataire pour avis d'un document de programmation budgétaire initiale et de documents prévisionnels de gestion. Ces documents lui sont transmis au plus tard six semaines avant le début de l'exercice concerné. Par ailleurs, lui sont adressés en cours de gestion des comptes rendus réguliers de l'exécution budgétaire et les annexes financières des projets d'arrêtés d'ouverture des concours de recrutement.

I. - Le document annuel de programmation budgétaire initiale explicite, par agrégat et par nature de dépenses, la répartition des crédits entre les services gestionnaires chargés de les répartir à leur tour ainsi que le rythme prévisionnel de mise en place de ces crédits.

II. - Les documents prévisionnels de gestion comportent les éléments suivants :

a) S'agissant des dépenses de personnel limitatives, une prévision par catégories de personnels des rémunérations et des équivalents temps plein travaillés qui leur correspondent, en établissant une distinction entre :

- l'évaluation de la rémunération annuelle, intégrant les primes, des effectifs présents au 1er janvier de l'année, évaluation prenant en compte l'incidence des décisions prises antérieurement à cette date ;
- et le coût d'évolution, pendant l'année, des grandes composantes de la masse salariale découlant des arrivées et des départs, des changements de corps et de grades, des avancements d'échelons, des mesures générales et catégorielles et des variations des quotités de temps partiel ;

b) S'agissant des dépenses de personnel non limitatives, une note exposant les modalités de détermination du montant des crédits prévus au budget, complétée d'une prévision indicative en équivalents temps plein travaillés des effectifs correspondants ;

c) S'agissant des autres natures de dépenses, une présentation qui distingue les crédits financés sur subven-

tion pour charges de service public et les crédits ouverts en contrepartie des autres catégories de ressources ;

d) Une programmation de la consommation des crédits ouverts par nature ainsi que par destination pour le deuxième et le troisième agrégats définis par le décret du 22 février 2002 susvisé et une prévision d'évolution de trésorerie ;

e) Une programmation des prévisions de recettes par catégorie.

III. - Les comptes rendus d'exécution budgétaires sont présentés dans le même format que le budget voté. Ils sont complétés d'une actualisation du document de programmation et des documents prévisionnels de gestion ainsi que d'une situation des engagements de dépense liés à des opérations d'investissement programmé.

Art. 5. - Le contrôleur reçoit copie des documents suivants :

- décisions portant nomination, détachement, reclassement, avancement de grade ou de corps, ou réintégration de fonctionnaires ;
- contrats d'engagement des contrats à durée déterminée d'une durée supérieure à dix mois quand ils ne sont pas recrutés en application d'un barème ;
- barèmes indemnitaires et barèmes de rémunération, accompagnés de leurs modalités de mise en oeuvre ;
- actes juridiques engageant une dépense supérieure à un seuil défini en accord avec l'ordonnateur.

Art. 6. - Le contrôleur détermine, en concertation avec l'ordonnateur, la périodicité et les modalités de mise à disposition des informations et documents prévus au III de l'article 4 ainsi que les modalités d'accès, en tant que de besoin, au système d'information de l'établissement.

Art. 7. - Le contrôleur peut évaluer, en liaison avec l'ordonnateur et, s'il y a lieu, en association avec l'agent comptable, les circuits et procédures d'exécution du budget. Le champ de chacune de ces évaluations et les modalités de leur réalisation sont arrêtés en accord avec l'ordonnateur.

Art. 8. - Le contrôleur peut établir chaque année un programme de contrôle a posteriori, en fonction des risques budgétaires et financiers qu'il aura identifiés. Ce programme ainsi que les modalités de sa mise en oeuvre sont arrêtés après consultation de l'ordonnateur et en concertation avec les ministères de tutelle. Toutefois, indépendamment de ce programme, le contrôleur peut procéder à la vérification a posteriori d'un acte particulier. L'ordonnateur est tenu de communiquer à sa demande tous les documents nécessaires au bon accomplissement d'une vérification a posteriori, y compris ceux qui concernent les filiales.

Art. 9. - S'il identifie des dysfonctionnements ou des risques budgétaires et financiers dans la gestion de l'établissement, le contrôleur en informe par écrit l'ordonnateur, qui lui fait connaître dans la même forme les mesures qu'il envisage de prendre pour y remédier.

Le cas échéant, il en rend compte au ministre chargé du budget et en informe les ministres intéressés.

Art. 10. - En cas de non-respect constaté par l'autorité chargée du contrôle financier des dispositions du présent arrêté ou en cas de dépassement des crédits ouverts au budget de l'établissement, ou encore en cas de charges annuelles incompatibles avec l'équilibre financier de l'établissement, le contrôleur financier peut proposer aux ministres chargés du budget et de la recherche un renforcement des contrôles définis dans le présent arrêté.

Art. 11. - Le présent arrêté est applicable à l'ensemble des établissements publics à caractère scientifique et technologique à compter de la gestion 2006.

Pendant la période transitoire précédant, le cas échéant, la mise en oeuvre du nouveau cadre budgétaire et comptable, les documents prévus à l'article 4 du présent arrêté sont établis par nature de dépenses.

Art. 12. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2005.

Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Gilles de ROBIEN

Le ministre des affaires étrangères,
Philippe DOUSTE-BLAZY

Le ministre de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement,
Jean-Louis BORLOO

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Thierry BRETON

Le ministre des transports, de l'équipement,
du tourisme et de la mer,
Dominique PERBEN

Le ministre de la santé et des solidarités,
Xavier BERTRAND

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Dominique BUSSEREAU

Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,
Jean-François COPE

Le ministre délégué à l'enseignement
supérieur et à la recherche,
François GOULARD

Le ministre délégué à l'industrie,
François LOOS

Budget – RMLR : 6151

Note n° 05B167DFI du 23 décembre 2005 relative aux coûts moyens budgétaires 2006

Direction des finances

Note à l'attention de Monsieur le directeur de la direction scientifique générale, Mesdames et Messieurs les directeurs de département scientifique, les responsables de programmes, les directeurs d'entités fonctionnelles, Messieurs les directeurs des directions interrégionales, Madame et Monsieur les directeurs des instituts nationaux, Mesdames et Messieurs les délégués régionaux et délégués régionaux adjoints, Monsieur le directeur des ressources humaines.

Objet : coûts moyens budgétaires 2006 (valeur du point : 53,711 euros)

Vous trouverez ci-après, à toutes fins utiles, les coûts moyens budgétaires des personnels titulaires, retenus pour la préparation du budget 2006 (ces coûts incluent désormais la taxe sur les salaires) :

CHERCHEURS	indice moyen budgétaire	coût moyen (en euros hors taxe)
DR Cl. except.	1255	112 019
DR 1 ^e Cl.	979	87 696
DR 2 ^e Cl.	789	70 952
CR 1 ^e Cl.	648	58 476
CR 2 ^e Cl.	508	45 979

ITA	indice moyen budgétaire	coût moyen (en euros hors taxe)
IR Hors Cl.	789	78 111
IR 1 ^e Cl.	701	69 659
IR 2 ^e Cl.	562	55 469
IE Hors Cl.	739	70 314
IE 1 ^e Cl.	613	58 268
IE 2 ^e Cl.	494	47 623
AI	444	42 176
T Cl. except.	445	42 000
T Cl. supérieure	420	39 465
T Cl. normale	379	35 809
AJT principaux	371	34 715
AJT E5	325	30 614
AGT princip.E4	309	28 491
AGT E3	300	27 688

La directrice des finances,
Françoise SEVIN

Dons et legs – RMLR : 6333

Décision n° 050202DAJ du 12 décembre 2005 acceptant la libéralité consentie par Mme Alphonsine LEJEUNE

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; délibération du conseil d'administration du CNRS du 29-03-2001 mod. ; considérant les termes du testament olographe du 09-07-1973 de Mme Alphonsine LEJEUNE aux termes duquel cette dernière a institué pour légataire universel, chacun par moitié, « 1°) La Recherche Scientifique, Recherche (cancer) 2°) la Société Protectrice des Animaux de Lille » ; considérant le jugement du 07-04-2005 rendu par le TGI de Lille partageant le legs consenti par Mme Alphonsine LEJEUNE entre l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et le CNRS ; considé-

rant l'état des forces et des charges de la succession à la date du décès du testateur soit le 29-07-2002.

Art. 1^{er}. - Est acceptée, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers de la défunte et que l'actif soit supérieur au passif, la libéralité consentie par Mme Alphonsine LEJEUNE.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 décembre 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Mesures particulières

Comités, conseils et commissions

Procès verbal du conseil d'administration du CNRS (62^{ème} séance) du jeudi 1^{er} décembre 2005

1. Approbation du compte rendu des débats du conseil d'administration du 27 octobre 2005

Le conseil d'administration approuve le compte rendu des débats de la séance du 27 octobre 2005.

3. Budget primitif du CNRS pour 2006

Le conseil d'administration approuve le projet de budget primitif de l'établissement pour 2006 qui s'élève à 3 018 217 841 euros hors taxes en recettes et en dépenses, y compris la dotation aux amortissements fixée à 280 000 000 euros.

Ce montant est ventilé comme suit :

1 682 798 333 euros sur la première section,

340 676 690 euros sur la deuxième section (incluant la dotation aux amortissements),

994 742 818 euros sur la troisième section.

4. Perspectives concernant la certification des comptes du CNRS

Le conseil d'administration constate et approuve qu'il n'y a pas lieu de consolider les comptes de l'exercice 2006 du CNRS dans la mesure où les filiales en activité ne représentent qu'un « intérêt négligeable » au sens de l'article L 233-19 II 2° du Code du commerce.

5. Nomination d'un membre au Comité d'Ethique du CNRS

Le conseil d'administration propose la nomination au Comité d'Ethique du CNRS de Marc JEANNEROD.

6. Renouvellement du GIP Medias-France

Le conseil d'administration approuve la convention pour la prorogation du GIP « pour le développement de la recherche sur l'environnement global notamment dans le bassin méditerranéen et l'Afrique subtropicale » (MEDIAS-France) et donne pouvoir au Directeur général pour conduire les démarches à cet effet et signer la convention.

7. Renouvellement du GIP « Groupement de Recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat » (GRIDAUH)

Le conseil d'administration approuve la convention constitutive modificative du GIP « Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat » (GRIDAUH) et donne pouvoir au Directeur général pour conduire les démarches à cet effet et signer la convention.

Fait à Paris, le 2 décembre 2005.

Le Président,
Bernard MEUNIER

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 29 novembre 2005 portant nomination au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche – NOR : RECR0500208A - JO du 18-12-2005, p. 19498, texte n° 21

Par arrêté du ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche en date du 29 novembre 2005, sont nommés membres du conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique, en qualité de personnalités scientifiques étrangères :

- M. Franco Brezzi ;
- Mme Fabiola Gianotti ;
- Mme Jennifer Green ;
- M. Antonio Hespanha ;
- M. Gareth Stedman Jones ;
- M. Marc Lucotte ;
- Mme Muriel Moser ;
- Mme Martine Rahier.

Comités, conseils et commissions

Décision n° 050019ELEC du 11 décembre 2005 créant le bureau de vote pour le deuxième tour de scrutin de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; A. du 24-02-1986 mod. ; A. du 27-04-1999 mod. ; A. du 12-07-2005 mod. ; A. du 20-07-2005.

Art. 1^{er}. - En application du premier paragraphe de l'article 7 de l'arrêté du 27 avril 1999 modifié susvisé, un bureau de vote central est institué au siège du Centre national de la recherche scientifique. Il est chargé de rassembler les résultats du scrutin et de procéder aux différentes opérations aboutissant à la proclamation des résultats.

Art. 2. - Le bureau de vote central pour le premier tour de scrutin est composé :

De membres désignés par le directeur général :

- M. Philippe WILLOQUET, délégué pour les élections - Président ;
- Mme Michèle LAINE, secrétaire du bureau de vote ;

Des membres délégués des listes de candidats :

- M. Christian Pierre ALLET - pour les listes SNPRES-FO des CAP 1 à 7 ;
- M. Patrick BARTH - pour les listes SNPTES-UNSA des CAP 3 à 7 ;
- M. Patrick BARTH - pour les listes SUP'RECHERCHE-UNSA des CAP 1 et 2 ;

- Mme Marie-Françoise CASTAING pour la liste SNCS-FSU de la CAP 3 ;
- Mme Marie-Christine LAGOUTTE - pour les listes SNIRS-CGC des CAP 1 à 6 ;
- Mme Jacqueline MAHUTEAU - pour les listes SGEN-CFDT des CAP 1 0 6 ;
- M. Patrick MONFORT - pour les listes SNCS-FSU des CAP 1 et 2
- M. Simon SZMIDT - pour les listes SUD-RECHERCHE-EPST des CAP 2 à 7 ;
- Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY - pour les listes SNTRS-CGT des CAP 1 à 7 ;
- M. Sandry WALLON - pour la liste SUD-EDUCATION de la CAP 4 ;
- M. Gérard-Richard WALTER - pour la liste SNCS-FSU de la CAP 4 ;

Art. 3. - Cette décision sera affichée dans les délégations du CNRS et sur le site des élections.

Art. 4. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 décembre 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Comités, conseils et commissions

Décision n° 050020ELEC du 11 décembre 2005 créant le bureau de vote pour le deuxième tour de scrutin de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS

Organisation des élections

Vu D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; A. du 06-11-1986 mod. ; A. du 27-04-1999 mod. ; A. du 12-07-2005.

Art. 1^{er}. - En application du premier paragraphe de l'article 7 de l'arrêté du 27 avril 1999 modifié susvisé, un bureau de vote central est institué au siège l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du Centre national de la recherche scientifique. Il est chargé de rassembler les résultats du scrutin et de procéder aux différentes opérations aboutissant à la proclamation des résultats.

Art. 2. - Le bureau de vote central pour le premier tour de scrutin est composé :

De membres désignés par le directeur de l'IN2P3 :

- M. Philippe WILLOQUET, délégué pour les élections - Président
- Mme Michèle LAINE, secrétaire du bureau de vote

Des membres délégués des listes de candidats :

- Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY - pour les listes SNTRS-CGT

Art. 3. - Cette décision sera affichée au siège de l'IN2P3 et sur le site des élections.

Art. 4. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 décembre 2005.

Le directeur de l'IN2P3,
Michel SPIRO

Comités, conseils et commissions

Décision n° 050141DR08 du 26 décembre 2005 portant création du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Centre-Poitou-Charentes

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; DEC. n° 998432DCAJ du 08-02-1999 ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003.

Art. 1^{er}. - Le comité spécial d'hygiène et de sécurité (CSHS) pour la délégation Centre-Poitou-Charentes est composé des membres suivants :

1. - Cinq représentants de l'administration

Titulaires :

- Madame Josette ROGER, Déléguée régionale, présidente,
- Mademoiselle Blandine COURTOIS, Ingénieure de prévention et de sécurité de la Délégation Centre-Poitou-Charentes,
- Monsieur Thierry MAGALLON, Physiologie de la reproduction et des comportements, UMR 6175,
- Monsieur Sébastien PATURANCE, Transgénèse et archivage d'animaux modèles, UPS 0044,
- Madame Marie-Louise SABOUNGI, Centre de recherche sur la matière divisée, UMR 6619.

Suppléants :

- Monsieur Fabien DURAND, Centre d'études et de recherches par irradiation, UPR 0033,
- Monsieur Yves GERVAIS, Laboratoire d'études aérodynamiques, UMR 6609,
- Monsieur Bernard GRATUZE, Institut de recherche sur les archéomatériaux, UMR 5060,
- Monsieur Jean-Claude MAURIZOT, Centre de biophysique moléculaire, UPR 4301,
- Monsieur Jean-Michel POUVESLE, Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés, UMR 6606.

2. - Sept représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives

SGEN-CFDT

Titulaires :

- Monsieur Jean-Louis DELFAU, Laboratoire de Combustion et Systèmes Réactifs, UPR 4211,
- Monsieur Michel DROUET, Laboratoire de métallurgie physique, UMR 6630.

Suppléants :

- Monsieur Jean-Marie PERRIARD, Centre de Transgénèse et archivage d'animaux modèles, UPS 0044,

- Monsieur Christian REFFIN, Laboratoire d'études aérodynamiques, UMR 6609.

SNCS-FSU

Titulaires :

- Madame Martine MONDON, Laboratoire de Synthèse et réactivité des substances naturelles, UMR 6514.

Suppléants :

- Monsieur Patrick SIMON, Centre de Recherches sur les Matériaux à Haute Température, UPR 4212.

SNTRS-CGT

Titulaires :

- Monsieur Pascal BADRIGNANS, l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, UPR 841,
- Monsieur André LACROIX, Centre d'études biologiques de Chizé, UPR 1934,
- Monsieur DOREAU Hervé, Laboratoire de combustion et détonique, UPR 9028.

Suppléant :

- Monsieur Alain DUFOUR, Transgénése et archivage d'animaux modèles, UPS 0044.

SNIRS-CGC : Incapacité à mandater un représentant.

Art. 2. - Invités permanents :

Thierry Artuso - adjoint à la déléguée régionale,

Dr Christiane Debarre - médecin de prévention coordinateur,

François Guérin - coordinateur national de présentation et de sécurité du CNRS.

Les invités permanents assistent aux travaux de ce comité avec voix consultative.

Art. 3. - Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ayant compétence pour le CNRS sont invités aux réunions du CSHS et assistent aux travaux de ce comité avec voix consultative.

Art. 4. - Les membres suppléants peuvent assister aux séances de ce comité, mais ne peuvent prendre part aux

votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.

Art. 5. - Le président peut inviter, à titre d'expert, un représentant qualifié de chaque établissement avec lequel le CNRS a signé un contrat quadriennal de développement ou toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 26 décembre 2005.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 050141DR14 du 25 novembre 2005 modifiant la décision n° 040324DR14 du 3 décembre 2004 relative à la nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Midi-Pyrénées

Délégation Midi-Pyrénées

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; A. du 24-04-1985 ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; DEC. n° 030121DR14 du 03-12-2003 ; DEC. n° 040324DR14 du 03-12-2004.

Art. 1^{er}. - A l'article 1^{er} de la décision n° 040324DR14 susvisée, remplacer « M. Alain Marchal, Délégué Régional, Président » par « Mme Armelle Barelli, Déléguée Régionale, Présidente ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Toulouse, le 25 novembre 2005.

La déléguée régionale Midi-Pyrénées,
Armelle BARELLI

Concours

Nomination d'ITA en 2005 - Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2005, par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
Ingénieurs de recherche de 1^{ère} classe			
MR GINER	JACQUES	88	01/12/2005
MR LOOMIS	CHARLES	148	01/12/2005
MR VARIOLA	ALESSANDRO	87	01/12/2005
Ingénieurs de recherche de 2^{nde} classe			
MME AMSALEG	CELINE	7	01/12/2005
MR BACH	STEPHANE	3	01/12/2005
MLE BERNARDI	PERNELLE	90	01/12/2005
MR BOURDON	AURELIEN	92	01/12/2005
MR CARPENTIER	ROMUALD	155	01/12/2005

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MR DAINIKA	DMITRY	53	01/12/2005
MR DAUBARD	GUILLAUME	100	01/12/2005
MR DEBIAIS	VINCENT	140	01/12/2005
MLE DECOSSAS	MARION	33	01/12/2005
MLE ELENA	BENEDICTE	46	01/12/2005
MR EREMenko	MAXIM	95	01/12/2005
MME ERMOLENKO	LIUDMILA	50	01/12/2005
MR EYIDI	DOMINIQUE	51	01/12/2005
MME FORBES	CLAIRE	4	01/12/2005
MME FOUQUET	CLAUDIA	154	01/12/2005
MLE GAILLARD	FANNY	96	01/12/2005
MR GEHIN	THOMAS	53	01/12/2005
MR GOUARIN	LOIC	156	01/12/2005
MR GUILLEMOT	FRANCOIS	138	01/12/2005
MR GULLY	STEPHANE	150	01/12/2005
MR HAEFFELIN	MARTIAL	86	01/10/2005
MLE HAMDİ	SONIA	153	01/12/2005
MR HIVON	ERIC	149	01/12/2005
MLE IMBEAUD	SANDRINE	1	01/12/2005
MR IRBAH	ABDANOUR	160	01/12/2005
MR JANNET	GUILLAUME	99	01/12/2005
MR JOFFILY	MATEUS	152	01/12/2005
MLE LARTIGUE	AUDREY	5	01/12/2005
MR LEH	HERVE	3	01/12/2005
MR LELEU	JEAN-LUC	139	01/12/2005
MR LEROY	PAUL	99	01/12/2005
MR LETENDRE	NICOLAS	98	01/12/2005
MLE MARAVAL	VALERIE	49	01/12/2005
MR MARCHENKO	OLEKSANDR	94	01/12/2005
MR MARQUILLIE	MATTHIEU	159	01/12/2005
MLE MARTIN	TIPHAINÉ	152	01/12/2005
MR NEBUT	TANGUY	90	01/12/2005
MR NIEDERLENDER	CLAUDE	150	01/12/2005
MR NOBLET	VINCENT	158	01/12/2005
MR NOTIN	JEAN-MARC	153	01/12/2005
MLE OLIVIER	AURELIA	93	01/12/2005
MR OZEROV	IGOR	94	01/12/2005
MR PATOIS	YANNICK	154	01/12/2005
MR PERRIER	SEBASTIEN	95	01/12/2005
MR PIRO	JEAN-LUC	97	01/12/2005
MR POUILLAIN	CYRIL	48	01/12/2005
MR RAUZY	STEPHANE	151	01/12/2005
MR RIPOCHE	HUGUES	1	01/12/2005
MR ROY	FABRICE	156	01/12/2005
MR SAUDER	CEDRIC	54	01/12/2005
MLE SAVOYE	MARIE-LAURE	140	01/12/2005
MR TREGON	BERNARD	98	01/12/2005
MR VALLERAND	PHILIPPE	98	01/12/2005
MLE VIGNAL	LAURE	93	01/12/2005
MLE VINCENT	SEVERINE	2	01/12/2005
MR VOISIN	FABRICE	98	01/12/2005

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MR WAHARTE	FRANCOIS	152	01/12/2005
MR WAUTELET	PHILIPPE	155	01/12/2005
Ingénieurs d'études de 2nde classe			
MR ALLAERT	OLIVIER	169	01/12/2005
MR AMBRE	JULIEN	115	01/12/2005
MLE ANQUETIL	CHRISTELLE	57	01/12/2005
MR ARTAUD	LAURENT	105	01/12/2005
MR AUBRY	LAURENT	142	01/10/2005
MR BALCON	DIDIER	102	01/12/2005
MR BARBORINI	YANNICK	162	01/12/2005
MR BEAUQUIN	GAEL	170	01/12/2005
MME BERNARD	ANNE	10	01/12/2005
MLE BESNAULT	ADELINE	56	01/12/2005
MR BESSON	VINCENT	145	01/12/2005
MLE BIRON	AMELIE	197	01/12/2005
MR BONHOMME	FREDERIC	57	01/12/2005
MR BONNO	MICHAEL	106	01/12/2005
MR BOUR	PIERRE-EDOUARD	143	01/12/2005
MR BREMONT	DAMIEN	168	01/12/2005
MR BRULE	JULIEN	169	01/12/2005
MLE BUISSON	CORINNE	59	01/12/2005
MR CAILLOU	SYLVAIN	171	01/12/2005
MME CALLENS	NATHALIE	14	01/12/2005
MLE CHALLIN	SANDRA	186	01/12/2005
MR CHAPRON	FREDERIC	115	01/12/2005
MR CHARLES	LAURENT	113	01/12/2005
MR CHEVILLOT-BIRAUD	ALEXANDRE	114	01/12/2005
MLE CONTAT	ODILE	184	01/12/2005
MLE CORNEMILLOT	CELINE	162	01/12/2005
MR COUPVENT DESGRAVIERS	DENIS	168	01/12/2005
MR DAMOY	SAMUEL	104	01/12/2005
MLE DANTEC	CHRISTELLE	111	01/12/2005
MR DAPPOZZE	FREDERIC	56	01/12/2005
MLE DARGERÉ	DELPHINE	15	01/12/2005
MR DENAND	BENOIT	65	01/12/2005
MLE DESAULTY	CARINE	188	01/12/2005
MR DILHARREGUY	PAUL	107	01/12/2005
MR DUHAMEL	REMI	101	01/12/2005
MR DUMOULIN	JEAN-PASCAL	105	01/12/2005
MR DUPLOYER	BENJAMIN	66	01/12/2005
MR DUTREUIL	VINCENT	109	01/12/2005
MLE ESTRABAUT	LAURENCE	163	01/12/2005
MLE ETERNOT	MARION	63	01/12/2005
MR EXIL	GASTON	161	01/12/2005
MR FANISE	PASCAL	111	01/12/2005
MR FERET	ALEXANDRE	114	01/12/2005
MR FONTANIERE	PIERRE-YVES	172	01/12/2005
MR GALLOUX	PAUL	168	01/12/2005
MR GARCIA	PATRICE	198	01/12/2005
MME GIMELLO	OLINDA YAMILI	106	01/12/2005
MME GREGOIRE-FERRET	SYLVIE	11	01/12/2005

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MLE GUICHOUX	MARIELLE	188	01/12/2005
MR HAGER	RENAUD	169	01/12/2005
MLE HOLOTOVA	JULIANA	144	01/12/2005
MR HORNERO	EMMANUEL	161	01/12/2005
MLE HUET	DELPHINE	162	01/12/2005
MME JABADO MICHALOUD	JOUMANA	165	01/12/2005
MLE JACQUEMENT	CLAIRE	62	01/12/2005
MR JAHAN	LOIC	163	01/12/2005
MR JUSTAUD	FREDERIC	60	01/12/2005
MLE KONATE	KARIDIA	61	01/12/2005
MR LAMBERT	FABIAN	163	01/12/2005
MR LANGLAIS	MICKAEL	110	01/12/2005
MR LARMANDE	PIERRE	166	01/12/2005
MLE LAU	ANITA	187	01/12/2005
MR LÉBOUC	BERTRAND	184	01/12/2005
MR LECLERC	NICOLAS	161	01/12/2005
MLE LEFEBVRE	MATHILDE	188	01/12/2005
MR LEJAY	JULIEN	67	01/12/2005
MR LENSEIGNE	JULIEN	168	01/12/2005
MR LETOURNEUR	STEPHANE	111	01/12/2005
MLE LIABEUF	SYLVIE	10	01/12/2005
MLE LIGNON	SABRINA	12	01/12/2005
MLE LIZZI	LILIANE	142	01/12/2005
MR MALATERRE	LAURENT	163	01/12/2005
MR MANCHE	HERVE	174	01/12/2005
MR MANQUEST	CHRISTOPHE	104	01/12/2005
MR MATHIEU	ANTOINE	111	01/12/2005
MR MENDES	FABRICE	162	01/12/2005
MLE MERABET	SABRINA	162	01/12/2005
MR MEURISSE	NICOLAS	170	01/12/2005
MR MICHEL	MATTHIEU	115	01/12/2005
MR MOLIN	LAURENT	12	01/12/2005
MLE MONE	ANNE ISABELLE	8	01/12/2005
MR MOUSTIER	OLIVIER	114	01/12/2005
MLE MURA	ANNE-MARIE	13	01/12/2005
MLE NEVANEN	SOPHIE	173	01/12/2005
MR PAOLETTI	BENOIT	108	01/12/2005
MLE PARIS	CELINE	55	01/12/2005
MR PAUGET	FREDERIC	169	01/12/2005
MR PEREZ	LAURENT	101	01/12/2005
MR POIREL	VINCENT JOSEPH	9	01/12/2005
MR POIROT	OLIVIER	165	01/12/2005
MR REGIS	JAMES	169	01/12/2005
MR RIGAL	JEAN-BAPTISTE	115	01/12/2005
MR ROUYER	OLIVIER	169	01/12/2005
MR SARMIENTO CALLE	RAMIRO	164	01/12/2005
MR SUERE	CHRISTOPHE	168	01/12/2005
MR TAFFOUREAU	CHRISTOPHE	161	01/12/2005
MR THERY	SYLVAIN	142	01/12/2005
MR TRAN VAN	VAN	8	01/12/2005
MR TUDOUX	BENOIT	173	01/12/2005

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MLE VAN ELSLANDE	ELSA	58	01/12/2005
MLE VIDAL	SOLVEIG	185	01/12/2005
MLE VINCENT	CORALIE	103	01/12/2005
MR WEIL	RAPHAEL	66	01/12/2005
MR ZIEGLER	MARC	106	01/12/2005
Assistants ingénieurs			
MR AUDRA	FREDERIC	179	01/12/2005
MR BAZILE	JEAN-PATRICK	118	01/12/2005
MLE BERNARDO	ELIZABETH	190	01/12/2005
MR BERTHO	YANNICK	180	01/12/2005
MR BORDEREAU	JEROME	124	01/12/2005
MR BOUILLAUX	PHILIPPE	200	01/12/2005
MME BOUVIER	CORINNE	24	01/12/2005
MR BRASSEUR	EMMANUEL	120	01/12/2005
MR BRESLAVETZ	IVAN	118	01/12/2005
MR BRICE	STEPHANE	176	01/12/2005
MR BRUYERE	CYRIL	125	01/12/2005
MR CATTIAUX	LAURENT	70	01/12/2005
MME CERVINO RENDIC	MARGARITA	20	01/12/2005
MR COLLARD	ALEXANDRE	75	01/12/2005
MR CRISPI	OLIVIER	69	01/12/2005
MR DA COSTA	FREDERIC	126	01/12/2005
MLE DESBOIS	SOPHIE	189	01/12/2005
MLE DICK	NATHALIE	122	01/12/2005
MR DROUARD	AURELIEN	23	01/12/2005
MLE DUPERRIER	SANDRA	19	01/12/2005
MME FARGIER	CHLOE	189	01/12/2005
MME FLAMANT	FABIENNE	191	01/12/2005
MME GANDIN	CARINE	21	01/12/2005
MLE GAZEL	BEATRICE	179	01/12/2005
MLE GIRARD	FLORIANE	24	01/12/2005
MR GIUSIANO	JACQUES	200	01/12/2005
MLE GOIFFON	ISABELLE	18	01/12/2005
MR GOLUBIC	ERIC	124	01/12/2005
MLE GUIHOT	ANNE-LAURE	21	01/12/2005
MR GUILMARD	LOIC	179	01/12/2005
MR HAELMAN	LEVI	117	01/12/2005
MR HATE	WILLIAM	123	01/12/2005
MLE JUNG	NICOLE	20	01/12/2005
MLE KARMOUS	FARAH	72	01/12/2005
MR KHO	DAVID	124	01/12/2005
MR LE FLOCH	ALAN	73	01/12/2005
MR LE JEANNIC	PATRICK	178	01/12/2005
MLE LE MASSON	MARIE	19	01/12/2005
MR LEVALLOIS	ROMUALD	117	01/12/2005
MR LUCAS	JULIEN	123	01/12/2005
MR MAGRANGEAS	FRANCOIS	178	01/12/2005
MR MAISONNEUVE	STEPHANE	70	01/12/2005
MLE MARTIN	EDWIGE	22	01/12/2005
MLE MARTZ	ADELINE	17	01/12/2005
MR MASCART	RUBEN	179	01/12/2005

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MLE MAUVE	CAROLINE	68	01/12/2005
MME MERCIER	ISABELLE	121	01/12/2005
MR MONTE	GREGORY	178	01/12/2005
MME MUNUSAMI MUSCAT	VERONIQUE	190	01/12/2005
MR NAVARRA	BRUNO	116	01/12/2005
MLE NORET	AURELIE	68	01/12/2005
MLE OBOUSSIER	AGNES	147	01/12/2005
MLE PANIAGUA	EMMANUELLE	179	01/12/2005
MR PINQUIER	YVES	126	01/12/2005
MLE REUTENAUER	LAURENCE	20	01/12/2005
MR ROSITO	MAXIME	177	01/12/2005
MR SAINT CRIQ	LYDERIC	175	01/12/2005
MLE SAUTY	CLAIRE	19	01/12/2005
MME SCHREYECK-EISELE	ALINE	189	01/12/2005
MR TONI	JEAN-BENOIT	118	01/12/2005
MR TOURNOY	RAPHAEL	175	01/12/2005
MR VIALLE	STEPHANE	118	01/12/2005
MR VILLA	CEDRIC	175	01/12/2005
Techniciens de la recherche de classe normale			
MR ANQUETIL	PATRICE	134	01/12/2005
MR ANTOINE	MORGAN	202	01/12/2005
MLE AUBERT	AMELIE	76	01/12/2005
MLE BAILO	NATHALIE	28	01/12/2005
MLE BARTHELEMY	MARIE-CLAIRE	78	01/12/2005
MR BEURTHE	CHRISTIAN	137	01/12/2005
MR BILLIET	ERIC	127	01/12/2005
MME BISGAMBIGLIA	VERONIQUE	183	01/12/2005
MR BONJOUR	ERIK	85	01/12/2005
MR BOUDEN	NORDINE	205	01/12/2005
MLE BOURGAIS	AURELIE	29	01/12/2005
MLE CADOUX	CECILE	38	01/12/2005
MR COLOMBET	JEROME	181	01/12/2005
MLE CORNUT	AURELIE	28	01/12/2005
MME DAUVIN	ANGELIQUE	34	01/12/2005
MR DE LIEGE	GUILLAUME	26	01/12/2005
MLE DEROUINIOT	MARYSE	82	01/12/2005
MR DIDIER	JULIEN	84	01/12/2005
MR DISPARTI	THIBAUT	132	01/12/2005
MR EYNARD	ALEXIS	133	01/12/2005
MLE FABRE	MELANIE	27	01/12/2005
MR FASSEL	SERGE	207	01/12/2005
MR FONTANA	YANN	26	01/12/2005
MR GENDRON	MICHAEL	35	01/12/2005
MR GEORGE	STEPHANE	181	01/12/2005
MME GEORGE	SYLVIE	129	01/12/2005
MME GILBERT	VALERIE	36	01/12/2005
MR GODARD	FRANCOIS	25	01/12/2005
MR GREINER	FRANCOIS	132	01/12/2005
MR GROSCAUX	PHILIPPE	195	01/12/2005
MR GUIGAND	JEROME	135	01/12/2005
MLE HATEY	DELPHINE	84	01/12/2005

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MLE HEBRAS	CELINE	25	01/12/2005
MLE HERAULT	AURELIE	30	01/12/2005
MR HERVE	SILVIN	135	01/12/2005
MLE HUET	STEPHANIE	83	01/12/2005
MR LACAUD	ADRIEN	33	01/12/2005
MLE LARDEUX	VIRGINIE	31	01/12/2005
MR LARROCHE	ROBERT	136	01/12/2005
MR LONG	VINCENT	133	01/12/2005
MR MALTESE	JOSEPH	131	01/12/2005
MLE MARCHI	SEVERINE	193	01/12/2005
MR MARTIN	CEDRIC	206	01/12/2005
MR MAZUR	JEAN-CHARLES	37	01/12/2005
MR MEURIOT	FABIEN	181	01/12/2005
MR MICHARDIERE	SEBASTIEN	182	01/12/2005
MLE MICHEL	AUDE	83	01/12/2005
MR NICULAE	IOAN	203	01/12/2005
MR NIGAUD	KEVIN	130	01/12/2005
MR PACQUIT	JOHAN	183	01/12/2005
MLE PARAIN	KARINE	30	01/12/2005
MLE PETITJEAN	ALEXANDRA	192	01/12/2005
MR PICCARRETA	ALDO	127	01/12/2005
MR PLAZOLLES	NICOLAS	25	01/12/2005
MR RENOUF	GUILLAUME	77	01/12/2005
MR RENOUF	STEPHANE	80	01/12/2005
MLE SANCHEZ	ISABELLE	34	01/12/2005
MLE SCOTE	CELINE	31	01/12/2005
MR SEIJO	BILI	29	01/12/2005
MR SOICHOT	JULIEN	35	01/12/2005
MLE SORIN	SABINE	194	01/12/2005
MR STEVENOT	FRANCK	202	01/12/2005
MR TEULAT	PHILIPPE	134	01/12/2005
MR TOLBA	FATEH	182	01/12/2005
MR TRZESIEN	STANISLAW	111	01/12/2005
MR VERNEY	ERIC	132	01/12/2005
MLE VIAS	CARINE	37	01/12/2005
MLE VILLAIN	GAELE	27	01/12/2005
MR ZIMMERMANN	NICOLAS	79	01/12/2005
Adjoints techniques de la recherche			
MR DELSEIN	LAURENT	213	01/12/2005
MLE GUEDON	NADIA	39	01/12/2005
MR REYNAUD	GHISLAIN	211	01/12/2005

Nominations

Administration centrale

DirCom

MME SOFIA NADIR

DEC. n° 050220DAJ du 02-01-2006

Mme Sofia NADIR, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, est nommée directrice de la communication, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DirCom

M. JEAN LOUIS BUSCAYLET

DEC. n° 050221DAJ du 02-01-2006

M. Jean Louis BUSCAYLET, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé directeur adjoint de la direction de la communication, responsable du pôle « Actions jeunes et événements », à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DirCom

MME FRANÇOISE HARROIS-MONIN

DEC. n° 050222DAJ du 02-01-2006

Mme Françoise HARROIS-MONIN, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe, est nommée directrice adjointe de la direction de la communication, responsable du pôle « Editions et relations avec la presse », à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DirCom

M. JEAN-PIERRE TERNAUX

DEC. n° 050223DAJ du 02-01-2006

M. Jean-Pierre TERNAUX, directeur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé directeur adjoint de la direction de la communication, responsable du pôle « Communication scientifique », à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DIS

MME JEANNE MONFRET

DEC. n° 050210DAJ du 21-12-2005

Mme Jeanne MONFRET, ingénieure de recherche hors classe, est nommée directrice adjointe de l'information scientifique, responsable du pôle « publications », à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DIS

M. GÉRARD SABAH

DEC. n° 050211DAJ du 21-12-2005

M. Gérard SABAH, directeur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé directeur adjoint de l'information scientifique, responsable du pôle « ressources numériques », à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DIS

MME MARIE-CHRISTINE PELLE

DEC. n° 050212DAJ du 21-12-2005

Mme Marie-Christine PELLE, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, est nommée secrétaire exécutive de la direction de l'information scientifique, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

INSU

MME FABIENNE CASOLI

DEC. n° 050178INSU du 19-12-2005

Madame CASOLI Fabienne, Astronome à l'UMR n° 8617, est nommée chargée de mission auprès du Directeur Général pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du

1^{er} septembre 2005 au 31 décembre 2006. Sa mission sera d'assurer le suivi de l'ERA-NET ASTRONET. Elle sera spécifiquement chargée de la bonne exécution du programme de travail, du calendrier et des produits à délivrer, et des interactions avec les responsables des différents « work Packages ». Pour l'exercice de cette mission, Madame CASOLI Fabienne demeure affectée à l'Institut d'Astrophysique Spatiale – UMR 8617 – Bâtiment 121 – 91405 ORSAY Cedex.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

MIPPU, Chime, Vivant, Homme et société, Ingénierie

M. PATRICE SOULLIE

M. GUY LAUVERGEON

M. GÉRARD VIVIER

M. BRICE KERBER

MME FRANÇOISE PAILLOUS

MME SYLVIE GOUJON

MME FRANÇOISE BALESTIE

MME JOËLLE BUSUTTIL

DEC. n° 050160DAJ du 21-12-2005

Sont abrogées à compter du 1^{er} janvier 2006, les décisions suivantes :

- décision n° 050130DAJ du 17 octobre chargeant M. Patrice SOULLIE de l'administration des affaires courantes et de la mise en œuvre opérationnelle des activités de gestion scientifique du domaine des Sciences de la vie ;

- décision n° 050131DAJ du 17 octobre chargeant M. Guy LAUVERGEON de l'administration des affaires courantes et de la mise en œuvre opérationnelle des activités de gestion scientifique du domaine des Sciences physiques et mathématiques ;

- décision n° 050132DAJ du 17 octobre chargeant M. Gérard VIVIER de l'administration des affaires courantes et de la mise en œuvre opérationnelle des activités de gestion scientifique du domaine des Sciences de l'univers ;

- décision n° 050133DAJ du 17 octobre chargeant M. Brice KERBER de l'administration des affaires courantes et de la mise en œuvre opérationnelle des activités de gestion scientifique du domaine de la Physique nucléaire et corpusculaire ;

- décision n° 050134DAJ du 17 octobre chargeant Mme Françoise PAILLOUS de l'administration des affaires courantes et de la mise en œuvre opérationnelle des activités de gestion scientifique du domaine des Sciences et technologies de l'information et de la communication ;

- décision n° 050135DAJ du 17 octobre chargeant Mme Sylvie GOUJON de l'administration des affaires courantes et de la mise en œuvre opérationnelle des activités de gestion scientifique du domaine des Sciences pour l'ingénieur ;

- décision n° 050136DAJ du 17 octobre chargeant Mme Françoise BALESTIE de l'administration des affaires courantes et de la mise en œuvre opérationnelle des activités de gestion scientifique du domaine des Sciences chimiques ;

- décision n° 050137DAJ du 17 octobre chargeant Mme Joëlle BUSUTTIL de l'administration des affaires courantes et de la mise en œuvre opérationnelle des activités de gestion scientifique du domaine des Sciences de l'homme et de la société.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

MIPPU et Ingénierie

MME DOMINIQUE CHANDESRIS

DEC. n° 050208DAJ du 19-12-2005

Mme Dominique CHANDESRIS, directrice de recherche de 2^{ème} classe, est nommée directrice scientifique adjointe commune aux départements scientifiques MIPPU et Ingénierie chargée du champ de responsabilité *Grandes Infrastructures de recherche dans le domaine de l'ingénierie et de la physique*, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

Vivant et Ingénierie

M. BERNARD BIOULAC

DEC. n° 050204DAJ du 09-12-2005

M. Bernard BIOULAC, professeur des universités - praticien hospitalier hors classe, est nommé directeur scientifique

adjoint commun aux départements scientifiques Vivant et Ingénierie chargé du champ thématique de responsabilité *Neurosciences* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées, à compter du 1^{er} décembre 2005.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

Chimie, Vivant, et Environnement et développement durable

M. ABDERRAHMANE TADJEDDINE

DEC. n° 050207DAJ du 19-12-2005

M. Abderrahmane TADJEDDINE, directeur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques Chimie, Vivant, et Environnement et développement durable chargé du champ de responsabilité *Grandes infrastructures de recherche dans le domaine de la chimie, de l'environnement et du vivant*, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

IN2P3

MME NICOLE LE GAL

DEC. n° 050035INPN du 19-12-2005

Madame Nicole LE GAL, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, est nommée adjointe au directeur adjoint administratif de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) à compter du 1^{er} janvier 2006 pour un mandat d'une durée de quatre ans, renouvelable une fois.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

Délégations

DR10 – Alsace

M. DENIS FIX

DEC. n° 050071DR10 du 21-12-2005

Monsieur Denis FIX, ingénieur de recherche est nommé responsable du service partenariat et valorisation, à compter du 1^{er} juillet 2005 pour la circonscription Alsace en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BOULEY.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

DR19 – Normandie

M. EMMANUEL METERREAU

DEC. n° 050454DR19 du 09-12-2005

Monsieur Emmanuel METERREAU, Ingénieur d'Etudes est nommé, à compter du 1^{er} janvier 2006, Responsable du personnel et des ressources humaines de la délégation Normandie en remplacement de Madame Marie-Françoise BUISSON appelée à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Richard VARIN, délégué régional Normandie

Laboratoires

UPR n° 9063 - Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales (LEBS)

MME JACQUELINE CHERFILS

DEC. n° 050017SCVI du 02-11-2005

Mme Jacqueline CHERFILS, Directrice de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'UPR n° 9063 pour la période allant du 2 novembre 2005 au 31 décembre 2005 en remplacement de M. Joël JANIN, démissionnaire.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

UMR n° 8527 - Immunopathologie cellulaire des maladies infectieuses

M. JEAN COLL

DEC. n° 050013SCVI du 28-07-2005

M. Jean COLL, Chargé de recherche de 1^{ère} classe à l'Inserm, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8527 pour la

période allant du 1^{er} juillet 2005 au 31 décembre 2005 en remplacement de M. Claude AURIAULT, démissionnaire.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

URA n° 1961 - Structure et régulation de l'expression des anticorps et des récepteurs des lymphocytes T

M. ANTONIO FREITAS

DEC. n° 050019SCVI du 08-12-2005

Monsieur Antonio FREITAS, Professeur, est nommé directeur par intérim de l'URA n° 1961 pour la période allant du 1^{er} décembre 2005 au 30 avril 2006, en remplacement de Monsieur Oreste ACUTO, démissionnaire.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

FRE n° 2723 – Neurobiologie intégrative

MME FRANÇOISE MOOS

DEC. n° 050012SCVI du 27-06-2005

Mme Françoise MOOS, Directrice de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée responsable adjointe de la FRE n° 2723, pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

FRE n° 2890 - Théorie économique, modélisation et applications

M. RÉGIS RENAULT

DEC. n° 050036SCHS du 02-12-2005

M. Régis RENAULT, maître de conférences, est nommé responsable par intérim de la FRE n° 2890 en remplacement de Mme Brigitte DORMONT, démissionnaire, à compter du 1^{er} décembre 2005.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

UPS n° 2259 - Cultures, langues, textes

MME ISABELLE PASTOR-SOROKINE

DEC. n° 050035SCHS du 16-11-2005

Madame Isabelle PASTOR-SOROKINE, ingénieur de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'UPS n° 2259, à compter du 1^{er} octobre 2005, en remplacement de Monsieur Marcel SKROBEK.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

UPS n° 2776 - Pouchet

Mlle MARTINE DUPEUX

DEC. n° 050038SCHS du 02-12-2005

Mademoiselle Martine DUPEUX, Ingénieure d'études au CNRS, est nommée directrice de l'UPS n° 2776, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

ACMO

UMR n° 7500 - Institut de recherches subatomiques (IRES)

Mlle ISABELLE FABING

DEC. n° 050011INPN du 08-03-2005

Mlle Isabelle FABING, Ingénieur d'étude, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7500, compter du 1^{er} juillet 2005.

Mlle Isabelle FABING exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Isabelle FABING est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Daniel HUSS, directeur de l'UMR n° 7500

UPR n° 2355 - Institut des sciences du végétal

M. OLIVIER JAMBON

DEC. n° 05A073DR04 du 28-11-2005

M. Olivier JAMBON, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 2355, à compter du 28 novembre 2005. M. Olivier JAMBON exerce sa mission conformément aux

articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Olivier JAMBON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Hélène BARBIER-BRYGOO, directrice de l'UPR n° 2355

UPR n° 3361 - Laboratoire de photophysique moléculaire

M. CHRISTOPHE LEFUMEUX

DEC. n° 05A074DR04 du 28-11-2005

M. Christophe LEFUMEUX, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UPR n° 3361, à compter du 28 novembre 2005.

M. Christophe LEFUMEUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christophe LEFUMEUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe BRECHIGNAC, directeur de l'UPR n° 3361

UMR n° 217 - Radiobiologie moléculaire et cellulaire

Mme CLAUDINE D'HERIN

DEC. n° 05A072DR04 du 28-11-2005

Madame Claudine D'HERIN, ingénieur d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 217, à compter du 28 novembre 2005.

Madame Claudine D'HERIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Madame Claudine D'HERIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Serge BOITEUX, directeur de l'UMR n° 217

UMR n° 8502 - Laboratoire de physique des solides

M. JEAN-PIERRE DALAC

DEC. n° 05A071DR04 du 28-11-2005

M. Jean-Pierre DALAC, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 8502, à compter du 28 novembre 2005. M. Jean-Pierre DALAC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Pierre DALAC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul POUGET, directeur de l'UMR n° 8502

UMR n° 8578 - Laboratoire de physique des gaz et des plasmas

M. MICHEL FLEURY

DEC. n° 05A003DR04 du 18-10-2005

Monsieur Michel FLEURY, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 8578, à compter du 8 novembre 2004.

Monsieur Michel FLEURY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Michel FLEURY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Gilles MAYNARD, directeur de l'UMR n° 8578

UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques [CRPG]

M. BRUNO PORCU

DEC. n° 040008DR06 du 06-02-2004

M. Bruno PORCU, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UPR n° 2300, à compter du 1^{er} janvier 2004.

M. Bruno PORCU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Bruno PORCU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard MARTY, directeur de l'UPR n° 2300

UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques [CRPG]

Mme CATHERINE ZIMMERMANN

DEC. n° 040217DR06 du 21-06-2004

Mme Catherine ZIMMERMANN, ingénieur d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UPR n° 2300, à compter du 1^{er} juin 2004.

Mme Catherine ZIMMERMANN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Catherine ZIMMERMANN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard MARTY, directeur de l'UPR n° 2300

UMR n° 5594 - Archéologies, cultures et sociétés : la Bourgogne et la France orientale du néolithique au Moyen-Age

Mlle CLAIRE TOUZEL

DEC. n° 040214DR06 du 26-03-2004

Mlle Claire TOUZEL, assistant ingénieur est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 5594, à compter du 26 mars 2004.

Mlle Claire TOUZEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Claire TOUZEL est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Claude MORDANT directeur de l'UMR n° 5594

UMR n° 7078 - Laboratoire d'étude des textures et application aux matériaux [LETAM]

Mme AURIANE MANDRELLI

DEC. n° 040216DR06 du 29-04-2004

Mme Auriane MANDRELLI, technicienne, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 7078, à compter du 29 avril 2004.

Mme Auriane MANDRELLI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Auriane MANDRELLI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Francis WAGNER, directeur de l'UMR n° 7078

UMR n° 7565 - Structure et réactivité des systèmes moléculaires complexes

M. JEAN-PIERRE JOLY

DEC. n° 040213DR06 du 30-01-2004

M. Jean-Pierre JOLY est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 7565.

M. Jean-Pierre JOLY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982

modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Pierre JOLY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Yves CHAPLEUR, directeur de l'UMR n° 7565

FRE n° 2661 - Laboratoire d'Informatique de l'université de Franche Comté (LIFC)

M. LAURENT STECK

DEC. n° 040215DR06 du 08-03-2004

M. Laurent STECK, IGE BAP E, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans la FRE n° 2661, à compter du 1^{er} avril 2004.

M. Laurent STECK exerce sa mission conformément articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Laurent STECK est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jacques JULLIAND, directeur de la FRE n° 2661

Fin de fonctions

UMR n° 7500 - Institut de recherches subatomiques (IRES)

M. ANDRÉ BONNENFANT

DEC. n° 050012INPN du 08-03-2005

Il est mis fin, à compter du 1^{er} juillet 2005 aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] exercées par Monsieur André BONNENFANT, dans l'UMR n° 7500.

Signé : Daniel HUSS, directeur de l'UMR n° 7500

UPS n° 2776 - Pouchet

M. TONY ROULOT

DEC. n° 050038SCHS du 02-12-2005

A compter du 1^{er} janvier 2006, il est mis fin aux fonctions de M. Tony ROULOT, en qualité d'administrateur provisoire de l'UPS n° 2776.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

UMR n° 6457 - Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH)

M. BERNARD KUBICA

DEC. n° 050062DR17 du 09-12-2005

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2005 aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] exercées par Monsieur Bernard KUBICA, dans l'UMR n° 6457.

Signé : Jacques MARTINO, directeur de l'UMR n° 6457

Délégations de signature

Administration centrale

DG

M. CHRISTIAN BERGAUD

DEC. n° 050014STIC du 27-12-2005

Délégation est accordée à M. Christian BERGAUD, directeur de l'UMI n° 2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS), à l'effet de signer, au nom du Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique, l'avenant N° 1 au contrat de recherche en coopération entre l'Université de Tokyo (National University Corporation Tokyo University, TODAI) et le Centre National de la Recherche Scientifique [CNRS].

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DG

MME SYLVIE MOREAU

DEC. n° 050218DAJ du 27-12-2005

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie MOREAU, secrétaire générale adjointe du Centre national de la recherche scientifique, à l'effet de signer au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les actes et décisions relevant de ses attributions du mardi 27 décembre 2005 au jeudi 29 décembre 2005 inclus.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

INSU

MME SANDRINE FERNANDEZ SANCHEZ

DEC. n° 050048INSU du 13-12-2005

A l'article 2 de la décision n° 040246INSU du 16 décembre 2004, Monsieur Guy Moraly est remplacé par Madame Fernandez Sanchez Sandrine, Chef du service des Marchés de l'INSU. La présente décision prend effet au 28 décembre 2005.

Signé : Pour la directrice de l'INSU et par délégation : Gérard VIVIER, directeur administratif de l'INSU

INSU

MME SANDRINE FERNANDEZ SANCHEZ

DEC. n° 050047INSU du 01-12-2005

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de l'INSU ou du Directeur Administratif de l'INSU, Madame Fernandez Sanchez Sandrine, reçoit délégation de signature pour la passation des marchés de l'Institut à compter du 1^{er} décembre 2005.

La présente décision prend effet au 1^{er} décembre 2005.

Signé : Pour la directrice de l'INSU et par délégation : Gérard VIVIER, directeur administratif de l'INSU

Délégations

DR05 - Île-de-France Ouest et Nord

MME MICHÈLE SAUMON

M. RENAUD DE VERNEJOU

M. JEAN-JACQUES RIVY

MME CATHERINE DURAND

DEC. n° 050205DAJ du 19-12-2005

Art. 1^{er}. - Délégation permanente est donnée à Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions, conventions, contrats et documents relevant des domaines suivants :

a) Gestion des personnels

notamment :

a) 1. Pour l'ensemble des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;

- les conventions de mise à disposition ;

- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont accueillis en détachement ;

- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

a) 2. Pour les personnels ingénieurs, techniques et d'administration de la recherche

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié [fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires]

res des établissements publics scientifiques et technologiques] et ce pour la région Île-de-France ;

- les décisions fixant pour chaque concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 [fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au Centre national de la recherche scientifique] et ce pour la région Île-de-France ;

- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ainsi que les décisions fixant la liste des candidats admis à se présenter ;
- les convocations des membres des jurys des concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche et d'examens de sélections professionnelles ainsi que celles des candidats admis à concourir ou à se présenter aux examens ;
- les courriers adressés aux candidats à la suite des épreuves auxquelles ils se sont présentés ainsi que ceux en réponse aux réclamations qu'ils ont formulées ;

a) 3. Pour les personnels chercheurs

- les convocations des membres des bureaux de jurys ;
- les convocations des candidats pour les auditions ;
- l'ensemble des convocations des membres des jurys d'admissibilité des concours de recrutements des chercheurs ;
- la notification des décisions afférentes à l'admission à concourir et à l'admissibilité des candidats ainsi que les courriers en réponse aux réclamations des dits candidats.

b) Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des responsables de la délégation Île-de-France Ouest et Nord, à l'exception de l'adjoint(e) au/à la délégué(e) régional(e), et des chargés de mission scientifiques ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

c) Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une structure propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions, dont le montant annuel n'excède pas 300 000 € HT, qui confient aux établissements d'enseignement supérieur la gestion de la participation financière du CNRS destinée à assurer le fonctionnement des unités créées dans le cadre des contrats quadriennaux ;

- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;

- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;

- les conventions d'adhésion à des associations, lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3000 € ;

- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions.

d) Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

e) Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités faites en application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée [relative aux installations classées pour la protection de l'environnement] ;

- le visa des demandes d'agrément des lieux d'expérimentation du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 modifiée [relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales] ;

- les demandes d'autorisation faites en application du décret n° 2004-1024 du 28 septembre 2004 relatif à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules et portant application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique et de l'arrêté du 28 septembre 2004 fixant le modèle de la demande.

f) Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;

- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;

- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal au triple de la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée.

g) Tarification, facturation et budgétisation des ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au Centre entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relatives à la tarification, la facturation et la budgétisation des ventes de produits.

Art. 2. - Délégation permanente est donnée, en outre, à Mme Michèle SAUMON, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite de ses attributions, les contrats ou conventions conclus, pour le compte des unités relevant de sa circonscription, dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment les contrats ou conventions d'édition ou de coédition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Ouest et Nord, délégation est donnée à M. Renaud DE VERNEJOL, adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche

scientifique et dans la limite des attributions de Mme Michèle SAUMON, les arrêtés, actes, décisions, conventions, contrats et documents mentionnés aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Art. 4. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle SAUMON et de M. Renaud DE VERNEJOU, délégation est donnée à :

- M. Jean-Jacques RIVY, chargé d'affaires générales pour la circonscription Île-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de Mme Michèle SAUMON, les arrêtés, actes, décisions, conventions, contrats et documents mentionnés aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe et des actes et documents visés aux alinéas a-2 et a-3 de l'article 1^{er} ci-dessus ;

- Mme Catherine DURAND, responsable du service opérateur de concours, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de Mme Michèle SAUMON, les actes et documents visés aux alinéas a-2 et a-3 de l'article 1^{er} ci-dessus ;

Art. 5. – La présente décision annule et remplace, à compter du 1^{er} décembre 2005, la décision n° 040134DAJ du 20 décembre 2004 modifiée donnant délégation de signature à Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Ouest et Nord.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DR16 – Paris-Michel-Ange

M. GILLES SENTISE

DEC. n° 050216DAJ du 02-01-2006

L'article 2 de la décision n° 040099DAJ du 29 octobre 2004 donnant délégation de signature à M. Gilles SENTISE, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange est modifié comme suit :

« **Art. 2.** - Délégation permanente est donnée à M. Gilles SENTISE, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite de ses attributions, toutes opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur secondaire de la délégation Paris Michel-Ange ci-dessous :

1. L'ordonnancement des dépenses concernant :

- Les prêts et subventions au CAES concernant :
 - le financement d'allocations pour séjours d'enfants,
 - le financement des chèques de vacances,
 - le financement d'activités diverses,
 - le financement de prêts bonifiés d'accession à la propriété ;
- les remboursements d'avances à l'ANVAR ;
- les dépenses de gestion de valorisation et de propriété industrielle ;
- tous les marchés formalisés ou non concernant le projet BFC, autres que ceux prévus au paragraphe 1 de l'article 3 ci-après ;
- tous les marchés formalisés ou non concernant le projet SIRH, autres que ceux prévus au paragraphe 1 de l'article 3 ci-après.

2. L'émission des ordres de recette et de reversement concernant :

- les remboursements des prêts consentis au CAES ;
 - les annulations des aides versées par l'ANVAR ;
- les recettes de valorisation. »

L'article 3 de la décision n° 040099DAJ du 29 octobre 2004 donnant délégation de signature à M. Gilles SENTISE, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange est modifié comme suit :

« **Art. 3.** - Délégation est donnée à M. Gilles SENTISE, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, toutes opérations nationales non déconcentrées retra-

cées dans la comptabilité de l'ordonnateur principal ci-dessous :

1. L'ordonnancement des dépenses concernant :

- L'exécution des conventions et décisions suivantes :
 - protocole DRET/CNRS du 27 août 1986,
 - décisions d'aides accordées par le Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (MENRT) pour des actions de formation et la réalisation de programmes scientifiques de l'ANRS,
 - convention UNEDIC/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS.
 - Les rémunérations :
 - des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985,
 - des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'état (en 1^{ère} section du budget du CNRS),
 - des inventeurs, au titre de l'intéressement,
 - des marins de l'INSU.
 - Les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
 - Les rentes accidents du travail ;
 - Le capital – décès ;
 - Les versements de prises de participation ou de contributions (dont les contributions en nature sous forme de MAD de personnel) concernant les filiales des sociétés dans lesquelles le CNRS possède une participation :
 - les groupements d'intérêt public,
 - les groupements d'intérêt économique,
 - les groupements européens d'intérêt économique,
 - les sociétés civiles de droit français ou étranger.
 - L'inscription au bilan des immeubles et des titres (voir ci-dessous portefeuille) issus des dons et legs non déconcentrés ;
 - Les opérations relatives au portefeuille du CNRS ;
 - Les pertes sur sorties d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - Les opérations relatives aux amortissements ;
 - L'avance à l'UNEDIC ;
 - L'avance à EGIDE ;
 - Les admissions en non-valeur et les remises gracieuses sur les recettes non déconcentrées ;
 - Les dépenses en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la délégation Normandie) :
 - les frais et honoraires liés au recours à des avocats ou avoués pour la délivrance de conseils juridiques, ou pour l'assistance et la représentation du CNRS, ou d'un de ses agents, devant les juridictions, ainsi que tous frais divers de procédure, de publicité et d'exécution des décisions de justice ;
 - toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée à l'encontre du CNRS ou d'un de ses agents pour faute de service ou faute personnelle non détachable du service ;
 - Les frais et honoraires de représentation, assistance et consultation (dans le domaine juridique) ;
 - Les marchés formalisés conclus à l'issue de l'appel d'offres organisé pour la refonte du système budgétaire, financier et comptable du CNRS dans le cadre du projet BFC ainsi que les marchés formalisés ou non conclus pour l'assistance à la conduite du projet ;
 - Les marchés formalisés conclus à l'issue de l'appel d'offres organisé pour la refonte du système d'information des ressources humaines du CNRS dans le cadre du projet SIRH.
- 2. L'émission des ordres de recette et de reversement concernant :**
- L'exécution des conventions et décisions suivantes :
 - protocole DRET/CNRS du 27 août 1986,

- décisions d'aides accordées par le Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (MENRT) pour des actions de formation et la réalisation de programmes scientifiques de l'ANRS,

- convention UNEDIC/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS.

- Les rémunérations :
- des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985,
- des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'état (en 1ère section du budget du CNRS),
- des inventeurs, au titre de l'intéressement des inventeurs,
- des marins de l'INSU.
- Les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
- Les rentes accidents du travail ;
- Le capital-décès ;
- La contrepartie des mises à disposition de personnels CNRS dans GIP, GIE, GEIE, filiales, sociétés de droit français ou étranger dans lesquelles le CNRS possède une participation ;
- Les subventions de fonctionnement et d'équipement de l'Etat ;
- La prise en charge des dons et legs non déconcentrés ;
- Les aliénations d'immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les produits de la vente des immeubles issus des dons non déconcentrés) et les profits correspondants ;
- Les produits du portefeuille (y compris les produits de la vente des titres issus des dons non déconcentrés) ;
- Les recettes issues de la participation du CNRS dans des filiales, des sociétés de droit français ou étranger ;
- Les remboursements des avances par les éditeurs et pour des coéditations ;
- Les opérations relatives aux amortissements ;
- Les remboursements des avances par l'UNEDIC ;
- Les remboursements des avances par EGIDE ;
- Les recettes en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la délégation Normandie) :
 - le recouvrement des frais et dépens des instances contentieuses mis à la charge de la partie adverse ;
 - le recouvrement de toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée, à quelque titre que ce soit, au profit direct ou indirect du CNRS ;
- Les recettes exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées. »

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

DR19 - Normandie

M. RICHARD VARIN

DEC. n° 050217DAJ du 02-01-2006

L'article 2 de la décision n° 040085DAJ du 30 septembre 2004 modifiée donnant délégation de signature à M. Richard VARIN, délégué régional pour la circonscription Normandie est modifié comme suit :

« Art. 2. - M. Richard VARIN, délégué régional pour la circonscription Normandie, reçoit également délégation de signature du directeur général pour l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, en dépenses comme en recettes, concernant les opérations délocalisées suivantes :

- 1 - les dépenses de fonctionnement et d'équipement courant du bureau des pensions et accidents du travail ;
- 2 - les accidents du travail (y compris pour les agents de l'IN2P3) ;
- 3 - les charges consécutives à la validation de services auprès de l'IRCANTÉC, hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension. »

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

Laboratoires

DR03 - Ile-de-France Est

UPS n° 2259 - Cultures, langues, textes

MME ISABELLE PASTOR-SOROKINE

DEC. n° 050081DR03 du 15-12-2005

Délégation est donnée à Mme Isabelle PASTOR-SOROKINE, directrice de l'UPS n° 2259, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2005.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 5198 - Les hominidés au quaternaire : milieux et comportements

MME MARIE-HÉLÈNE MONCEL

MME NATHALIE DESJOBERT

DEC. n° 050077DR03 du 14-11-2005

Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène MONCEL, Chargé de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène MONCEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nathalie DESJOBERT, technicienne au MNHN. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François SEMAH, directeur de l'UMR n° 5198

DR04 - Ile-de-France Sud

UPR n° 3251 - Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur

M. PATRICK LE QUÉRÉ

M. PHILIPPE TARROUX

MME KARINE BASSOULET

DEC. n° 05A064DR04 du 02-12-2005

Délégation est donnée à Monsieur Patrick LE QUÉRÉ, directeur de l'UPR n° 3251, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick LE QUÉRÉ, délégation de signature est également donnée à Monsieur Philippe TARROUX, professeur, Madame Karine BASSOULET, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 05A018DR04 du 1^{er} mars 2005.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UPR n° 3251 - Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur

M. PHILIPPE TARROUX
MME KARINE BASSOULET

DEC. n° 05A065DR04 du 02-12-2005

Délégation est donnée à Monsieur Philippe TARROUX, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe TARROUX, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Karine BASSOULET, ingénieur de recherche, administrateur.

La présente décision annule et remplace la décision n° 05A019DR04 du 1^{er} mars 2005.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick LE QUÉRÉ, directeur de l'UPR n° 3251

FR n° 2764 - Fédération Lumière Matière

MME FRANÇOISE MASNOU
M. PIERRE CHAVEL
MME NATHALIE BAUDRY

DEC. n° 05A085DR04 du 29-11-2005

Délégation est donnée à Madame Françoise MASNOU, directeur de la FR n° 2764, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des mission pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise MASNOU, délégation de signature est également donnée à Monsieur Pierre CHAVEL, directeur de recherche, Madame Nathalie BAUDRY, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus. La présente décision prend effet le 21 novembre 2005. Cette délégation de signature prend fin en cas de changement

du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

FR n° 2764 - Fédération Lumière Matière

M. PIERRE CHAVEL
MME NATHALIE BAUDRY

DEC. n° 05A086DR04 du 29-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre CHAVEL, directeur de recherche, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre CHAVEL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Nathalie BAUDRY, technicien, Assistante de direction.

La présente décision prend effet le 21 novembre 2005.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise MASNOU, directrice de la FR n° 2764

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7643 - Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC)

M. FRANÇOIS OZANAM
M. MARCEL FILOCHE
M. JACQUES PERETTI

DEC. n° 050183DR05 du 19-12-2005

Délégation est donnée à Monsieur François OZANAM, directeur de l'UMR n° 7643, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François OZANAM, délégation est donnée à Monsieur Marcel FILOCHE, CR1, Directeur adjoint de l'UMR n° 7643 et à Monsieur Jacques PERETTI, CR1, Chef du groupe « Electrons-Photons-Surfaces » du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 050030DR05 du 23 février 2005 est abrogée.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7643 - Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC)

M. MARCEL FILOCHE
M. JACQUES PERETTI

DEC. n° 050182DR05 du 19-12-2005

Délégation est donnée à Monsieur Marcel FILOCHE, CR1, Directeur adjoint de l'UMR n° 7643 et à Monsieur Jacques PERETTI, CR1, Chef du groupe « Electrons-Photons-Surfaces » du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 050029DR05 du 17 février 2005 est abrogée.

Signé : François OZANAM, directeur de l'UMR n° 7643

DR11 - Alpes

UMR n° 5061 - Centre de recherche innovation sociotechnique et organisations industrielles

M. DOMINIQUE VINCK
MME PASCALE TROMPETTE

DEC. n° 050028DR11 du 22-12-2005

Délégation est donnée à M. Dominique VINCK, Professeur des Universités, directeur de l'UMR n° 5061, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France et à l'étranger ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique VINCK, délégation de signature est donnée à Mme Pascale TROMPETTE, Chargée de Recherche 1^{ère} classe, Directrice Adjointe du laboratoire aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Dominique VINCK dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 030029DR11 du 1^{er} janvier 2003 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5814 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules

M. JACQUES COLAS
MME MARIE-NOËLLE MINARD

DEC. n° 050027DR11 du 20-12-2005

Délégation est donnée à M. Jacques COLAS, directeur de recherche 1^{ère} classe, directeur de l'UMR n° 5814, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France et à l'étranger ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques COLAS, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Noëlle MINARD, directeur de recherche 1^{ère} classe, directeur adjoint du LAPP, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jacques COLAS dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5821 - Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie

M. JOHANN COLLOT
MME CHRISTINE CHOLAT

DEC. n° 050029DR11 du 27-12-2005

Délégation est donnée à M. Johann COLLOT, directeur de recherche 2^e classe, directeur de l'UMR n° 5821, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France et à l'étranger ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann COLLOT, délégation de signature est donnée à Mme Christine CHOLAT, ingénieur de recherche 2^e classe, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Johann COLLOT dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Pour la déléguée régionale Alpes et par délégation : Sylvie ROLLAND

UMR n° 6417 - Laboratoire souterrain de Modane

M. GILLES GERBIER
M. MICHEL ZAMPAOLO

DEC. n° 050030DR11 du 27-12-2005

Délégation est donnée à M. Gilles GERBIER, directeur de recherche CEA, directeur de l'UMR n° 6417, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France et à l'étranger ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles GERBIER, délégation de signature est donnée à M. Michel ZAMPAOLO, directeur technique et administratif, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Gilles GERBIER dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Pour la déléguée régionale Alpes et par délégation : Sylvie ROLLAND

DR12 - Provence

UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille (LAM)

M. OLIVIER LE FEVRE
M. PHILIPPE AMRAM
M. BRUNO MILLIARD
M. DOMINIQUE POULIQUEN
MME HÉLÈNE VICQ

DEC. n° 051069DR12 du 14-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Olivier LE FEVRE, Directeur de l'UMR n° 6110 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande
 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier LE FEVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe AMRAM (Professeur), à Monsieur Bruno MILLIARD (Chargé de Recherche), à Monsieur Dominique POULIQUEN (Ingénieur de Recherche) et à Madame Hélène VICQ (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040984DR12 du 17 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille (LAM)

M. PHILIPPE AMRAM
M. BRUNO MILLIARD
M. DOMINIQUE POULIQUEN
MME HÉLÈNE VICQ

DEC. n° 051070DR12 du 14-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Philippe AMRAM (Professeur), Directeur-Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe AMRAM, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Bruno MILLIARD (Chargé de Recherche), Directeur-Adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe AMRAM et de Monsieur Bruno MILLIARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Dominique POULIQUEN (Ingénieur de Recherche), Directeur Technique, et à Madame Hélène VICQ (Ingénieure d'Etudes), Administratrice.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier LE FEVRE, directeur de l'UMR n° 6110

UMR n° 6535 - Laboratoire d'océanographie et de biogéochimie (LOB)

M. BERNARD QUEGUINER
M. JEAN-LUC DEVENON
M. FRANÇOIS CARLOTTI
MME MARTINE APERIO

DEC. n° 051071DR12 du 01-12-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bernard QUEGUINER, Directeur de l'UMR n° 6535 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard QUEGUINER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc DEVENON (Professeur), à Monsieur François CARLOTTI (Directeur de Recherche) et à Madame Martine APERIO (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 041000DR12 du 17 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6535 - Laboratoire d'océanographie et de biogéochimie (LOB)

M. JEAN-LUC DEVENON
M. FRANÇOIS CARLOTTI

DEC. n° 051072DR12 du 01-12-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc DEVENON (Professeur), Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc DEVENON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur François CARLOTTI (Directeur de Recherche).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard QUEGUINER, directeur de l'UMR n° 6535

DR14 - Midi-Pyrénées

UPR n° 8011 - Centre d'élaboration des matériaux et d'études structurales

M. JEAN-PIERRE LAUNAY
M. MICHEL ERRECART
M. ANDRÉ GOURDON

DEC. n° 050065DR14 du 21-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre LAUNAY, directeur de l'UPR n° 8011, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre LAUNAY, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel ERRECART, IE1, et à Monsieur André GOURDON, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UPR n° 8011 - Centre d'élaboration des matériaux et d'études structurales

M. MICHEL ERRECART
M. ANDRÉ GOURDON

DEC. n° 050066DR14 du 21-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel ERRECART, IE1, Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel ERRECART, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur André GOURDON, DR2, Directeur de Recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre LAUNAY, directeur de l'UPR n° 8011

UPR n° 8241 - Laboratoire de chimie de coordination

M. JEAN-JACQUES BONNET
MME CHRISTIANE BEGA
M. DENIS NEIBECKER

DEC. n° 050087DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Jacques BONNET, directeur de l'UPR n° 8241, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Jacques BONNET, délégation de signature est donnée à Madame Christiane BEGA, IE2, et à Monsieur Denis NEIBECKER, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UPR n° 8241 - Laboratoire de chimie de coordination

MME CHRISTIANE BEGA
M. DENIS NEIBECKER

DEC. n° 050088DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Madame Christiane BEGA, IE2, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité : 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane BEGA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Denis NEIBECKER, DR2, Sous directeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Jacques BONNET, directeur de l'UPR n° 8241

UMR n° 2587 - Centre de recherche en pharmacologie - Santé

M. JEAN-EDOUARD GAIRIN
M. MICHEL WRIGHT
M. ANDRÉAS MERDES

DEC. n° 050081DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Edouard GAIRIN, directeur de l'UMR n° 2587, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Edouard GAIRIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel WRIGHT, DREM, et à Monsieur Andréas MERDES, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 2587 - Centre de recherche en pharmacologie - Santé

M. MICHEL WRIGHT
M. ANDRÉAS MERDES

DEC. n° 050082DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel WRIGHT, DREM, Responsable projet, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel WRIGHT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Andréas MERDES, DR2, Directeur d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Edouard GAIRIN, directeur de l'UMR n° 2587

UMR n° 2594 - Laboratoire des interactions plantes microorganismes

M. PASCAL GAMAS
MME MADELEINE FORTUNE
M. DAVID BARKER

DEC. n° 050096DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pascal GAMAS, directeur de l'UMR n° 2594, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal GAMAS, délégation de signature est donnée à Madame Madeleine FORTUNE, IE, et à Monsieur David BARKER, DR INRA, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 2594 - Laboratoire des interactions plantes microorganismes

MME MADELEINE FORTUNE
M. DAVID BARKER

DEC. n° 050097DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Madame Madeleine FORTUNE, IE, Responsable administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Madeleine FORTUNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur David BARKER, DR INRA, Directeur Adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal GAMAS, directeur de l'UMR n° 2594

UMR n° 5002 - Centre de physique des plasmas et de leurs applications de Toulouse

M. ALAIN GLEIZES
M. MICHEL AUBES
M. MICHEL TERRISSOL

DEC. n° 050079DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Alain GLEIZES, directeur de l'UMR n° 5002, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain GLEIZES, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel AUBES, MC, et à Monsieur Michel TERRISSOL, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5002 - Centre de physique des plasmas et de leurs applications de Toulouse

M. MICHEL AUBES
M. MICHEL TERRISSOL

DEC. n° 050080DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel AUBES, MC, Responsable d'une formation doctorale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel AUBES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Michel TERRISSOL, Pr, Membre du conseil.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain GLEIZES, directeur de l'UMR n° 5002

UMR n° 5068 - Synthèse et physicochimie organique de molécules d'intérêt biologique

M. PIERRE TISNES
M. CLAUDE PICARD

DEC. n° 050077DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre TISNES, directeur de l'UMR n° 5068, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre TISNES, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude PICARD, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5068 - Synthèse et physicochimie organique de molécules d'intérêt biologique

M. CLAUDE PICARD

DEC. n° 050078DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Claude PICARD, DR2, Responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre TISNES, directeur de l'UMR n° 5068

UMR n° 5085 - Centre interuniversitaire de recherche et d'ingénierie des matériaux

M. FRANCIS MAURY

M. ABEL ROUSSET

MME CHRISTIANE BONINO

MME DOMINIQUE BONSIRVEN

DEC. n° 050142DR14 du 01-12-2005

Délégation est donnée à Monsieur Francis MAURY, directeur de l'UMR n° 5085, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis MAURY, délégation de signature est donnée à Monsieur Abel ROUSSET, PRCE, à Madame Christiane BONINO, AI et à Madame Dominique BONSIRVEN, 1D, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5085 - Centre interuniversitaire de recherche et d'ingénierie des matériaux

M. ABEL ROUSSET

MME CHRISTIANE BONINO

MME DOMINIQUE BONSIRVEN

DEC. n° 050143DR14 du 01-12-2005

Délégation est donnée à Monsieur Abel ROUSSET, PRCE, Directeur composante UPS-LCMIE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable

à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abel ROUSSET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Christiane BONINO, AI, Responsable comptabilité-gestion (composante UPS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abel ROUSSET et de Madame Christiane BONINO délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Dominique BONSIRVEN, 1D, Responsable comptabilité-gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francis MAURY, directeur de l'UMR n° 5085

UMR n° 5088 - Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération

M. BERNARD DUCOMMUN

MME MARTINE LE DANTEC

DEC. n° 050124DR14 du 25-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bernard DUCOMMUN, directeur de l'UMR n° 5088, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard DUCOMMUN, délégation de signature est donnée à Madame Martine LE DANTEC, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5088 - Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération

MME MARTINE LE DANTEC

DEC. n° 050125DR14 du 25-11-2005

Délégation est donnée à Madame Martine LE DANTEC, TCS, Secrétaire Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard DUCOMMUN, directeur de l'UMR n° 5088

UMR n° 5100 - Laboratoire de microbiologie et de génétique moléculaire

M. JEAN-PIERRE CLAVERYS
M. OLIVIER FAYET
MME MICHÈLE BOSCHET
MME SANDRINE GALDAMEZ

DEC. n° 050130DR14 du 25-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre CLAVERYS, directeur de l'UMR n° 5100, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre CLAVERYS, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier FAYET, DR2, à Madame Michèle BOSCHET, TCS et à Madame Sandrine GALDAMEZ, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5100 - Laboratoire de microbiologie et de génétique moléculaire

M. OLIVIER FAYET
MME MICHÈLE BOSCHET
MME SANDRINE GALDAMEZ

DEC. n° 050131DR14 du 25-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Olivier FAYET, DR2, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier FAYET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Michèle BOSCHET, TCS, Assistante de direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier FAYET et de Madame Michèle BOSCHET délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Sandrine GALDAMEZ, TCN, Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre CLAVERYS, directeur de l'UMR n° 5100

UMR n° 5136 - Laboratoire France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du moyen âge à l'époque contemporaine

M. BENOIT CURSENTE
M. JEAN-MARC OLIVIER

DEC. n° 050067DR14 du 21-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Benoit CURSENTE, directeur de l'UMR n° 5136, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoit CURSENTE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc OLIVIER, MCF, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5136 - Laboratoire France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du moyen âge à l'époque contemporaine

M. JEAN-MARC OLIVIER

DEC. n° 050068DR14 du 21-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc OLIVIER, MCF, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Benoit CURSENTE, directeur de l'UMR n° 5136

UMR n° 5174 - Evolution en diversité biologique

MME BRIGITTE CROUAU-ROY
M. CHRISTOPHE THEBAUD

DEC. n° 050126DR14 du 25-11-2005

Délégation est donnée à Madame Brigitte CROUAU-ROY, directrice de l'UMR n° 5174, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte CROUAU-ROY, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe THEBAUD, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5174 - Evolution en diversité biologique

M. CHRISTOPHE THEBAUD

DEC. n° 050127DR14 du 25-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christophe THEBAUD, Pr, Responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brigitte CROUAU-ROY, directrice de l'UMR n° 5174

UMR n° 5177 - Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes

M. JEAN-LUC ROLS
M. BRUNO SAINT-ROCH

DEC. n° 050091DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc ROLS, directeur de l'UMR n° 5177, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc ROLS, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno SAINT-ROCH, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5177 - Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes

M. BRUNO SAINT-ROCH

DEC. n° 050092DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bruno SAINT-ROCH, IR, Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Luc ROLS, directeur de l'UMR n° 5177

UMR n° 5477 - Laboratoire de physique des solides de Toulouse

M. ADNEN MLAYAH
M. ANTOINE ZWICK

DEC. n° 050075DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Adnen MLAYAH, directeur de l'UMR n° 5477, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Adnen MLAYAH, délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine ZWICK, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5477 - Laboratoire de physique des solides de Toulouse

M. ANTOINE ZWICK

DEC. n° 050076DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Antoine ZWICK, CR1, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Adnen MLAYAH, directeur de l'UMR n° 5477

UMR n° 5502 - Institut de mécanique des fluides de Toulouse

M. OLIVIER SIMONIN
MME SANDRINE CHUPIN
M. HENRI-CLAUDE BOISSON

DEC. n° 050108DR14 du 25-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Olivier SIMONIN, directeur de l'UMR n° 5502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier SIMONIN, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine CHUPIN, AI, et à Monsieur Henri-Claude BOISSON, DR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5502 - Institut de mécanique des fluides de Toulouse

MME SANDRINE CHUPIN
M. HENRI-CLAUDE BOISSON

DEC. n° 050109DR14 du 25-11-2005

Délégation est donnée à Madame Sandrine CHUPIN, AI, Responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person-

nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine CHUPIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Henri-Claude BOISSON, DR.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier SIMONIN, directeur de l'UMR n° 5502

UMR n° 5503 - Laboratoire de génie chimique

M. Joël BERTRAND
Mme Claudine BEYRIE

DEC. n° 050098DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Joël BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël BERTRAND, délégation de signature est donnée à Madame Claudine BEYRIE, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5503 - Laboratoire de génie chimique

Mme Claudine BEYRIE

DEC. n° 050099DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Madame Claudine BEYRIE, IR, Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joël BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5503

UMR n° 5504 - Laboratoire de biotechnologie et bioprocédés

M. NICHOLAS LINDLEY
M. PHILIPPE BLANC

DEC. n° 050071DR14 du 21-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Nicholas LINDLEY, directeur de l'UMR n° 5504, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicholas LINDLEY, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BLANC, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5504 - Laboratoire de biotechnologie et bioprocédés

M. PHILIPPE BLANC

DEC. n° 050072DR14 du 21-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BLANC, IR, Responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Nicholas LINDLEY, directeur de l'UMR n° 5504

UMR n° 5551 - Laboratoire travail et cognition

M. JEAN-MARIE CELLIER
M. JEAN-CLAUDE MARQUIE

DEC. n° 050114DR14 du 25-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie CELLIER, directeur de l'UMR n° 5551, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie CELLIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude MARQUIE, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5551 - Laboratoire travail et cognition

M. JEAN-CLAUDE MARQUIE

DEC. n° 050115DR14 du 25-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude MARQUIE, DR2, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie CELLIER, directeur de l'UMR n° 5551

UMR n° 5583 - Laboratoire de statistiques et probabilités

M. PHILIPPE BESSE
MME FRANÇOISE MICHEL

DEC. n° 050063DR14 du 21-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BESSE, directeur de l'UMR n° 5583, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BESSE, délégation de signature est donnée à Madame Françoise MICHEL, Adjoint technique, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5583 - Laboratoire de statistiques et probabilités

MME FRANÇOISE MICHEL

DEC. n° 050064DR14 du 21-11-2005

Délégation est donnée à Madame Françoise MICHEL, Adjoint technique, Secrétaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe BESSE, directeur de l'UMR n° 5583

UMR n° 5589 - Laboratoire collisions agrégats réactivité

M. BERTRAND GIRARD
MME MARIE-FRANCE ROLLAND
MME MARTINE RICHARD-VIARD

DEC. n° 050083DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand GIRARD, directeur de l'UMR n° 5589, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand GIRARD, délégation de signature est donnée à Madame Marie-France ROLLAND, IE, et à Madame Martine RICHARD-VIARD, CR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5589 - Laboratoire collisions agrégats réactivité

MME MARIE-FRANCE ROLLAND
MME MARTINE RICHARD-VIARD

DEC. n° 050084DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Madame Marie-France ROLLAND, IE, Administratrice-gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France ROLLAND, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Martine RICHARD-VIARD, CR.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand GIRARD, directeur de l'UMR n° 5589

UMR n° 5608 - Unité toulousaine d'archéologie et d'histoire

M. MICHEL BARBAZA
M. ROBERT SABLAYROLLES

DEC. n° 050102DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel BARBAZA, directeur de l'UMR n° 5608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BARBAZA, délégation de signature est donnée à Monsieur Robert SABLAYROLLES, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5608 - Unité toulousaine d'archéologie et d'histoire

M. ROBERT SABLAYROLLES

DEC. n° 050103DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Robert SABLAYROLLES, Pr, Sous Directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel BARBAZA, directeur de l'UMR n° 5608

UMR 5623 - Laboratoire des interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique

MME ISABELLE RICO-LATTES
M. RICHARD VINCENDEAU
MME MONIQUE MAUZAC

DEC. n° 050069DR14 du 21-11-2005

Délégation est donnée à Madame Isabelle RICO-LATTES, directrice de l'UMR n° 5623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle RICO-LATTES, délégation de signature est donnée à Monsieur Richard VINCENDEAU, AI, et à Madame Monique MAUZAC, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5623 - Laboratoire des interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique

M. RICHARD VINCENDEAU
MME MONIQUE MAUZAC

DEC. n° 050070DR14 du 21-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Richard VINCENDEAU, AI, Administrateur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Richard VINCENDEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Monique MAUZAC, DR2, Directrice Adjointe. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Isabelle RICO-LATTES, directrice de l'UMR n° 5623

UMR n° 8555 - Centre d'Anthropologie

M. JEAN-PIERRE ALBERT
MME DENISE LARROUY

DEC. n° 050061DR14 du 21-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre ALBERT, directeur de l'UMR n° 8555, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre ALBERT, délégation de signature est donnée à Madame Denise LARROUY, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 8555 - Centre d'Anthropologie

MME DENISE LARROUY

DEC. n° 050062DR14 du 21-11-2005

Délégation est donnée à Madame Denise LARROUY, TCE, Secrétaire-Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre ALBERT, directeur de l'UMR n° 8555

URA n° 1357 - Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique

M. ERIC BRUN
M. JOËL POITEVIN
M. SAMUEL MACARI

DEC. n° 050104DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Eric BRUN, directeur de l'URA n° 1357, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric BRUN, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël POITEVIN, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, et à Monsieur Samuel MACARI, Attaché d'administration de l'aviation civile, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

URA n° 1357 - Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique

M. JOËL POITEVIN
M. SAMUEL MACARI

DEC. n° 050105DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Joël POITEVIN, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël POITEVIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Samuel MACARI, Attaché d'administration de l'aviation civile, Chef de la division des affaires générales du CNRM. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric BRUN, directeur de l'URA n° 1357

IFR n° 40 - Signalisation cellulaire et biotechnologie végétale

M. ANDRÉ TRIGALET
MME SOPHIE GUILHEM

DEC. n° 050128DR14 du 25-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur André TRIGALET, directeur de l'IFR n° 40, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André TRIGALET, délégation de signature est donnée à Madame Sophie GUILHEM, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

IFR n° 40 - Signalisation cellulaire et biotechnologie végétale

MME SOPHIE GUILHEM

DEC. n° 050129DR14 du 25-11-2005

Délégation est donnée à Madame Sophie GUILHEM, TCN, Assistante gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André TRIGALET, directeur de l'IFR n° 40

FR n° 2802 - Institut de mathématiques de Toulouse

M. PIERRE DEGOND
M. MICHEL LEDOUX

DEC. n° 050085DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre DEGOND, directeur de la FR n° 2802, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre DEGOND, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel LEDOUX, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

FR n° 2802 - Institut de mathématiques de Toulouse

M. MICHEL LEDOUX

DEC. n° 050086DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel LEDOUX, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DEGOND, directeur de la FR n° 2802

DR15 - Aquitaine et Limousin

UMR n° 5114 - Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale

M. PHILIPPE AUVERGNON
M. FRANCK DJIAN

DEC. n° 050138DR15 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur Philippe AUVERGNON, directeur de l'UMR n° 5114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe AUVERGNON, délégation de signature est donnée à M. DJIAN Franck,

Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050031DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Limousin

UMR n° 5114 - Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale

M. FRANCK DJIAN

DEC. n° 050139DR15 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur DJIAN Franck, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, Responsable administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe AUVERGNON, directeur de l'UMR n° 5114

UMS n° 2567 - Observatoire aquitain des sciences de l'univers

M. ALAIN CASTETS
MME GILBERTE VALADE

DEC. n° 050140DR15 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur Alain CASTETS, directeur de l'UMS n° 2567, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CASTETS, délégation de signature est donnée à Mme VALADE Gilberte, SASU classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050066DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Limousin

UMS n° 2567 - Observatoire aquitain des sciences de l'univers

MME GILBERTE VALADE

DEC. n° 050141DR15 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Madame VALADE Gilberte, SASU classe supérieure, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en

application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain CASTETS, directeur de l'UMS n° 2567

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6554 - Littoral, environnement, délétection, géomatique

M. MARC ROBIN
MME FRANÇOISE GOURMELON
M. DANIEL DELAHAYE
M. JACQUES GUILLAUME
M. VINCENT DUBREUIL

DEC. n° 050064DR17 du 19-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Marc ROBIN, Directeur de l'UMR n° 6554, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'Association Européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc ROBIN, délégation de signature est donnée à Madame Françoise GOURMELON, chargée de recherche, Monsieur Daniel DELAHAYE, Monsieur Jacques GUILLAUME, Professeur et à Monsieur Vincent DUBREUIL, Maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

DR20 - Côte d'Azur

UMR n° 6162 - Astrophysique relativiste, théories, expériences, métrologie, instrumentation, signaux (ARTEMIS)

MME CATHERINE MAN
M. ALAIN BRILLET
M. JEAN-YVES VINET

DEC. n° 050012DR20 du 14-12-2005

Délégation est donnée à Catherine MAN, directrice de l'UMR n° 6162, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, la Suisse, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et le Japon, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

3. les bons de commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT, pour des travaux relevant de l'entretien du laboratoire (équipement, fonctionnement), après accord du délégué régional, maître d'ouvrage sur la définition de l'opération.

En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine MAN, délégation de signature est donnée à Alain BRILLET, DR1 et Jean-Yves VINET, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040028DR20 du 29 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jean-Paul BOISSON, délégué régional Côte d'Azur

Informations générales

Textes signalés

Premier ministre

Décret du 3 janvier 2006 portant nomination à la Commission d'accès aux documents administratifs.

JO du 04-01-2006, p. 139, texte n° 31

Arrêté du 14 décembre 2005 portant nomination à la commission de validation prévue à l'article 3 du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat.

JO du 15-12-2005, texte n° 57

Mme Catherine Daneyrole, sous-directrice de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement à la direction de l'encadrement à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est nommée membre de la commission de validation, en remplacement de M. Patrick Dion.

Arrêté du 28 décembre 2005 portant reprise par la direction générale de l'administration et de la fonction publique des activités du groupement d'intérêt public « Banque de données juridiques inter-fonctions publiques ».

JO du 30-12-2005, texte n° 2

Ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche

Arrêté du 5 décembre 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

JO du 27-12-2005, p. 20006, texte n° 75

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'INSERM : a) En qualité de personnalités représentatives du monde du travail : M. Jean-Luc Belingard, M. Jean-François Dhainaut, M. Benoît Leclercq, Mme Catherine Vergely. b) En raison de leur compétence dans le domaine économique et social : Mme Pascale Briand, M. Philippe Busquin, M. Detlev Ganten, Mme Elisabeth Hubert. c) En raison de leur compétence dans le domaine de la recherche biomédicale et de la santé : Mme Monique Capron, M. Jean, Paul Galmiche, Mme Isabelle Magnin, Mme Elisabeth Tournier-Lasserre, Mme Monique Capron est nommée présidente du conseil d'administration de l'INSERM. M. Jean, Paul Galmiche est nommé vice-président du conseil d'administration de l'INSERM.

Arrêté du 7 décembre 2005 portant nomination (délégués régionaux à la recherche et à la technologie).

JO du 16-12-2005, texte n° 112

M. Daniel Courjon est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Franche-

Comté à compter du 2 janvier 2006, en remplacement de M. Philippe Carlevan.

Arrêté du 19 décembre 2005 portant règlement de l'édition 2006 du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

JO du 31-12-2005, p. 20824, texte n° 118

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Décret n° 2005-1520 du 5 décembre 2005 modifiant le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale.

JO du 09-12-2005, texte n° 21

Décret n° 2005-1524 du 8 décembre 2005 modifiant le décret n° 84-429 du 5 juin 1984 portant création et organisation du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

JO du 09-12-2005, p. 18991, texte n° 25

Décret du 8 décembre 2005 portant nomination au conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

JO du 09-12-2005, p. 19033, texte n° 70

Sont nommés membres du conseil d'administration du CIRAD, en qualité de représentants de l'Etat, en tant que représentant du ministre chargé de la recherche : M. Didier Hoffschir ; en tant que représentant du ministre chargé de la coopération et du développement : M. Antoine Grassin ; en tant que représentant du ministre chargé du budget : M. Jean-Philippe Molere ; en tant que représentant du ministre chargé de l'agriculture : M. Michel Thibier ; en tant que représentant du ministre chargé des départements et des territoires d'outre-mer : M. Pierre Brunhes. En qualité de personnalités extérieures au centre, choisies en raison de leur compétence dans le domaine de la recherche et de la coopération pour le développement : M. Patrice Debre, M. Jean-François Girard, Mme Nana Haidara Yaya Lansry, Mme Christiane Lambert, M. Jean-Michel Severino, Mme Laurence Tubiana.

Décret du 12 décembre 2005 portant nomination, titularisation et affectation (enseignements supérieurs).

JO du 17-12-2005, texte n° 57

Décret du 12 décembre 2005 portant nomination, titularisation et affectation (enseignements supérieurs).

JO du 17-12-2005, texte n° 58

Décret du 13 décembre 2005 portant approbation d'élections à l'Académie des sciences.*JO du 14-12-2005, p. 19231, texte n° 44*

Sont approuvées les élections par l'Académie des sciences des membres suivants : Mathématiques : M. Gilles Lebeau, M. Jean-Pierre Ramis ; Physique : Mme Catherine Brechignac, M. Daniel Esteve, M. Denis Jerome ; Sciences mécaniques et informatiques : M. Roland Glowinski, M. Jean-Baptiste Leblond ; Sciences de l'Univers : M. Daniel Rouan, M. Roland Tapponnier ; Chimie : M. Pierre Braunstein, M. Bruno Chaudret, M. Yves Chauvin ; Biologie moléculaire et cellulaire, génomique : M. Jean-Marc Egly, M. Marcel Mechali ; Biologie intégrative : Mme Margaret Buckingham, M. Jean-Dominique Lebreton ; Biologie humaine et sciences médicales : M. Diego Sebastian Amigorena, M. Michel Le Moal ; Intersection des applications des sciences : M. François Baccelli, M. René Blanchet ; Risques naturels : M. Hervé Le Treust ; Métaux et biologie : M. Marc Fontdecave ; Réseaux neuronaux et sciences cognitives : M. Stanislas Dehaene ; Evolution : M. Denis Duboule ; Pathologies émergentes et risque vétérinaire : M. Charles Pilet.

Décret n° 2005-1561 du 13 décembre 2005 relatif aux indemnités susceptibles d'être allouées aux membres du Haut Conseil de l'éducation.*JO du 15-12-2005, p. 19287, texte n° 25***Décret du 13 décembre 2005 portant nomination et titularisation (enseignements supérieurs).***JO du 16-12-2005, texte n° 107*

Nominations consécutives au concours de recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, ouvert au titre du 3° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Décret du 15 décembre 2005 portant nomination au Comité national d'évaluation de la recherche.*JO du 16-12-2005, p. 19393, texte n° 110*

Sont nommés membres du Comité national d'évaluation de la recherche : 1° Au titre des représentants de la communauté scientifique et technique : Mme Nicole Capitaine, Mme Laure Reinhart, en remplacement de Mme Anny Cazenave et de Mme Linda Hantrais. 2° Au titre des personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence dans les domaines économique, social, culturel, scientifique et technique : M. Jean-Pierre De Greve, Mme Alix Gicquel, Mme Odile Macchi, en remplacement de M. Etienne Fatôme, de M. Jean-Pierre Finance et de M. Etienne Guyon.

Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.*JO du 23-12-2005, p. 19817, texte n° 35***Décret n° 2005-1651 du 21 décembre 2005 modifiant le décret n° 85-427 du 12 avril 1985 relatif à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.***JO du 28-12-2005, p. 20092, texte n° 41***Décret n° 2005-1630 du 22 décembre 2005 portant transfert de compétences en matière de recrutement et de gestion de certains personnels non titulaires de l'enseignement supérieur.***JO du 27-12-2005, p. 19981, texte n° 14***Décret du 22 décembre 2005 portant nomination (enseignements supérieurs).***JO du 29-12-2005, texte n° 115*

Sont nommées et titularisées en qualité de professeur du Muséum national d'histoire naturelle, à compter de la date de leur installation au cours de l'année universitaire 2005-2006, les personnes dont les noms suivent : Mme Evelyne Heyer (génétique des populations humaines) ; M. Jean-Noël Labat (botanique et évolution des plantes) ; Mme Nathalie Machon (écologie de la conservation : dynamique et génétique des populations) ; M. Anders Meibom (nanochimie isotopique) ; M. Daniel Sellos (évolution et adaptations moléculaires des organismes marins) ; Mme Brigitte Senut (systématique et environnement des mammifères tertiaires de l'Ancien monde).

Décret du 22 décembre 2005 portant nomination, titularisation et affectation (enseignements supérieurs).*JO du 29-12-2005, texte n° 116*

Sont nommés et titularisés en qualité de directeur d'études de l'Ecole pratique des hautes études, de l'Ecole nationale des chartes et de l'Ecole française d'Extrême-Orient et affectés à l'Ecole pratique des hautes études, à compter de la date de leur installation dans cet établissement au cours de l'année universitaire 2005-2006 : M. Constantin Zuckerman, maître de conférences au Collège de France ; M. Stéphane Verger, maître de conférences à l'université de Bourgogne ; M. Jean-Michel Mouton, professeur à l'université Lumière - Lyon-2 ; Mme Maria Grazia Masetti, épouse Rouault, chargée de recherches au CNRS ; M. François-Xavier de Polignac, chargé de recherches au CNRS.

Décret du 4 janvier 2006 portant nomination de la déléguée à la communication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Mme Mély (Véronique).*JO du 05-01-2006, texte n° 52***Décret du 4 janvier 2006 portant nomination du président du conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement - M. Debré (Patrice).***JO du 05-01-2006, p. 189, texte n° 53***Arrêté du 28 novembre 2005 portant nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.***JO du 09-12-2005, p. 19034, texte n° 72*

Mme Brigitte Le Boniec est nommée membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, en remplacement de M. Sylvain Dupuis, au titre des personnalités représentant les grands intérêts nationaux, en qualité de représentant du Mouvement des entreprises de France

Arrêté du 29 novembre 2005 portant nomination d'un administrateur provisoire à l'Institut national des sciences appliquées de Rouen.*JO du 09-12-2005, p. 19034, texte n° 75*

M. Roger Goglu, professeur agrégé, est nommé administrateur provisoire de l'INSA de Rouen, en remplacement de M. Roland Debrie, professeur des universités, appelé à d'autres fonctions.

Arrêté du 29 novembre 2005 portant nomination au comité technique paritaire des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire.

JO du 09-12-2005, texte n° 76

Arrêté du 30 novembre 2005 portant nomination du directeur adjoint de l'Ecole centrale de Lyon.

JO du 13-12-2005, texte n° 71

M. Patrick Bourgin, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur adjoint de l'Ecole centrale de Lyon pour une durée de cinq ans.

Arrêté du 6 décembre 2005 portant détachement (administrateurs civils).

JO du 16-12-2005, texte n° 111

M. Guy Bourgeois, administrateur civil hors classe, rattaché pour sa gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en position hors cadre, est détaché en qualité de directeur général de l'INRETS pour une période de trois ans à compter du 29 janvier 2003.

Arrêté du 8 décembre 2005 portant nomination d'un administrateur provisoire de l'Ecole centrale de Lyon.

JO du 14-12-2005, p. 19232, texte n° 45

M. Patrick Bourgin, professeur des universités, est nommé en qualité d'administrateur provisoire de l'Ecole centrale de Lyon à compter du 26 novembre 2005, jusqu'à la nomination du directeur de l'école.

Arrêté du 9 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 12 mai 2005 fixant au titre de l'année 2006 les dates et modalités d'organisation d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration scolaire et universitaire de 2^e classe du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

JO du 17-12-2005, texte n° 25

L'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration scolaire et universitaire de 2^e classe, organisé au titre de l'année 2006, se déroulera à Paris à partir du mardi 7 mars 2006.

Arrêtés du 12 décembre 2005 portant inscription à des tableaux d'avancement (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche).

JO du 22-12-2005, texte n° 69

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1^{re} classe, établi au titre de l'année 2006, les inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2^e classe dont les noms suivent : M. Jean-Paul Pittoors, M. Pierre Maurel, M. Marc Goujon, M. Alain Billon.

Arrêtés du 12 décembre 2005 portant inscription à des tableaux d'avancement (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche).

JO du 22-12-2005, texte n° 69

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial de 1^{re} classe, établi au titre de l'année 2006, les inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1^{re} classe dont les noms suivent : M. Serge Héritier, M. Jean-Richard Cytermann, Mme Myriem Mazodier.

Arrêté du 13 décembre 2005 fixant les taux des indemnités susceptibles d'être allouées aux membres du Haut Conseil de l'éducation.

JO du 15-12-2005, p. 19289, texte n° 28

Arrêté du 13 décembre 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de la recherche agronomique.

JO du 27-12-2005, p. 20006, texte n° 74

M. Bernard Commère est nommé membre du conseil d'administration de l'INRA, en qualité de suppléant, en remplacement de M. Jean Deregnaucourt, en tant que représentant de l'Etat, désigné par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Arrêté du 16 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 29 avril 2003 portant application du décret n° 2003-404 du 29 avril 2003 portant attribution d'une indemnité de gestion allouée aux agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

JO du 30-12-2005, texte n° 47

Arrêté du 16 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2004 portant application du décret n° 92-356 du 27 mars 1992 relatif à l'indemnité pour charges administratives allouée aux secrétaires généraux d'académie et aux secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur.

JO du 30-12-2005, texte n° 48

Arrêté du 16 décembre 2005 répartissant les emplois de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur en deux groupes.

JO du 30-12-2005, texte n° 49

L'arrêté du 17 mai 2004 répartissant les emplois de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur en deux groupes est abrogé.

Arrêté du 16 décembre 2005 répartissant les emplois d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel en deux groupes.

JO du 30-12-2005, texte n° 50

L'arrêté du 1^{er} septembre 2004 répartissant les emplois d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel en deux groupes est abrogé.

Arrêté du 21 décembre 2005 portant nomination de l'administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

JO du 01-01-2006, texte n° 59

M. Albert Poirot, conservateur général des bibliothèques, est nommé administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg pour une durée de cinq ans.

Arrêté du 21 décembre 2005 portant nomination au conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

JO du 01-01-2006, p. 39, texte n° 60

Mme Gabriella Battaini-Dragoni, directrice générale pour l'éducation, la culture et le patrimoine, la jeunesse et le sport au Conseil de l'Europe, est nommée membre du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg en qualité de personnalité du monde culturel et scientifique, en remplacement de Mme Catherine Roth.

Arrêté du 22 décembre 2005 relatif à la rémunération universitaire de certains personnels des centres hospitaliers universitaires et des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires.

JO du 04-01-2006, p. 125, texte n° 13

Arrêté du 22 décembre 2005 portant nomination du médiateur de l'éducation nationale.

JO du 04-01-2006, texte n° 38

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Jacky Simon en qualité de médiateur de l'éducation nationale à compter du 10 janvier 2006. M. Jean-Marie Jutant, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé médiateur de l'éducation nationale à compter du 10 janvier 2006.

Arrêté du 26 décembre 2005 portant nomination d'un administrateur provisoire de l'école polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie.

JO du 01-01-2006, p. 39, texte n° 62

M. Michel Redon, professeur des universités, est nommé administrateur provisoire de l'école polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie de l'université Paris-VI, à compter de la date de publication du présent arrêté et jusqu'à la nomination du directeur de cette école.

Arrêté du 26 décembre 2005 relatif au régime budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la recherche agronomique.

JO du 31-12-2005, p. 20816, texte n° 105

Arrêté du 26 décembre 2005 relatif au régime budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

JO du 31-12-2005, p. 20816, texte n° 106

Arrêté du 26 décembre 2005 relatif au régime budgétaire, financier et comptable de l'Institut de recherche pour le développement.

JO du 31-12-2005, p. 20817, texte n° 107

Arrêté du 26 décembre 2005 relatif au régime budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de recherche en informatique et automatique.

JO du 31-12-2005, p. 20818, texte n° 108

Arrêté du 26 décembre 2005 relatif au régime budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.

JO du 31-12-2005, p. 20819, texte n° 109

Arrêté du 26 décembre 2005 relatif au régime budgétaire, financier et comptable de l'Institut national d'études démographiques.

JO du 31-12-2005, p. 20820, texte n° 110

Arrêté du 26 décembre 2005 relatif au régime budgétaire, financier et comptable du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts.

JO du 31-12-2005, p. 20821, texte n° 111

Arrêté du 26 décembre 2005 relatif au régime budgétaire, financier et comptable du laboratoire central des ponts et chaussées.

JO du 31-12-2005, p. 20821, texte n° 112

Arrêté du 26 décembre 2005 portant détachement (enseignements supérieurs).

JO du 04-01-2006, texte n° 39

M. José Achache, professeur des universités (disciplines scientifiques), est placé en service détaché auprès de l'Organisation météorologique mondiale en qualité de directeur du secrétariat du groupe sur l'observation de la Terre, pour une période de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2005.

Arrêté du 28 décembre 2005 fixant le montant de l'allocation de recherche.

JO du 30-12-2005, p. 20475, texte n° 54

Le montant brut mensuel de l'allocation de recherche prévue par le décret n° 85-402 du 3 avril 1985 modifié relatif aux allocations de recherche est fixé, à compter du 1^{er} janvier 2006, à 1 410,33 euros. L'arrêté du 18 mai 2004 fixant le montant des allocations de recherche est abrogé.

Arrêté du 30 décembre 2005 portant création à l'Ecole nationale des chartes d'un institut dénommé « comité des travaux historiques et scientifiques ».

JO du 31-12-2005, p. 20823, texte n° 115

Il est créé à l'Ecole nationale des chartes un institut dénommé « comité des travaux historiques et scientifiques » (CTHS). Cet institut s'inscrit dans la continuité du comité des travaux historiques et scientifiques créé en 1834.

Ministère de la fonction publique

Décret n° 2005-1785 du 30 décembre 2005 relatif au détachement sans limitation de durée de fonctionnaires de l'Etat en application de l'article 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

JO du 31-12-2005, texte n° 179

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives.

JO du 09-12-2005, p. 18985, texte n° 8

Ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives.

JO du 09-12-2005, p. 18986, texte n° 9

Arrêté du 20 décembre 2005 relatif aux règles comptables applicables à l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique et modifiant l'arrêté du 26 novembre 2004 portant application du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique.

JO du 29-12-2005, texte n° 39

Décret n° 2005-1792 du 30 décembre 2005 portant création d'une direction générale de la modernisation de l'Etat au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

JO du 01-01-2006, texte n° 11

Ministère délégué au budget et à la réforme de l'État

Arrêté du 21 octobre 2005 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

JO du 16-12-2005, texte n° 103

Mme Véronique Grand, épouse Grand-Martini, inspectrice du Trésor public, est placée en service détaché pour exercer les fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'École française d'Extrême-Orient pour une durée maximale de trois ans à compter du 3 octobre 2005.

Arrêté du 6 novembre 2005 portant nomination d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).

JO du 23-12-2005, texte n° 85

Mme Andrée Jarrand-Joud, trésorière principale du Trésor public de 1re catégorie, est nommée agent comptable de la chancellerie des universités de Grenoble, en remplacement de Mme Ginette Loy.

Arrêté du 6 novembre 2005 portant nomination d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).

JO du 23-12-2005, texte n° 85

M. Christian Flour, trésorier principal du Trésor public de 1re catégorie, est nommé agent comptable de la chancellerie des universités d'Aix-Marseille, en remplacement de M. Claude Fernandez.

Arrêté du 16 novembre 2005 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

JO du 13-12-2005, texte n° 65

Mme Colette Causse, inspectrice du Trésor public, est maintenue en service détaché pour exercer les fonctions d'agent comptable du GIP « Institut national du cancer » pour une durée maximale de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2005.

Arrêté du 16 novembre 2005 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

JO du 13-12-2005, texte n° 65

A compter du 2 mai 2005, M. Richard Verite est placé en service détaché pour exercer les fonctions d'agent comptable du GIP « Agence nationale de la recherche » pour une durée maximale de trois ans.

Arrêté du 21 novembre 2005 portant nomination d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).

JO du 23-12-2005, texte n° 85

Mme Aline Voillaume, inspectrice du Trésor public, est nommée agent comptable de la chancellerie des universités de Reims, en remplacement de Mlle Joëlle Bury.

Ministère délégué à l'industrie

Décret du 4 janvier 2006 portant nomination de l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique - M. Bugat (Alain).

JO du 05-01-2006, texte n° 51

Arrêté du 8 décembre 2005 portant nomination à la commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'ingénierie nucléaire.

JO du 20-12-2005, p. 19619, texte n° 96

Arrêté du 16 décembre 2005 portant nomination au Conseil général des technologies de l'information.

JO du 27-12-2005, p. 20005, texte n° 73

M. Jean-Claude Jeanneret, ingénieur général des télécommunications, est nommé secrétaire général du Conseil général des technologies de l'information, en remplacement de M. Marc Oberlé, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Ministère des affaires étrangères

Arrêté du 14 décembre 2005 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger.

JO du 18-12-2005, p. 19492, texte n° 5

Ministère délégué à la coopération, au développement et à la francophonie

Arrêté du 21 décembre 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut de recherche pour le développement.

JO du 24-12-2005, p. 19943, texte n° 71

M. Jean-Christophe Deberre, directeur du développement et de la coopération technique, est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'IRD en qualité de représentant de la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

Ministère de la santé et des solidarités

Décret du 22 décembre 2005 portant nomination du président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

JO du 24-12-2005, p. 19945, texte n° 83

M. Didier Sicard est renouvelé dans ses fonctions de président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Arrêté du 22 décembre 2005 portant nomination au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

JO du 03-01-2006, p. 94, texte n° 57

M. Philippe Waquet, conseiller doyen honoraire à la Cour de cassation, est nommé membre du Comité consultatif

national d'éthique des sciences de la vie et de la santé, sur désignation du premier président de la Cour de cassation, au titre des personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence et de leur intérêt pour les problèmes d'éthique, en remplacement de M. Jean Michaud, démissionnaire, et pour la durée du mandat restant à courir.

Commission générale de terminologie et de néologie

Recommandation sur l'équivalent français du mot *s'miles*.

JO du 18-12-2005, p. 19501, texte n° 34

Le mot *s'miles* (nom déposé), créé en français à partir d'un jeu de mots sur des termes anglais, est fréquemment employé dans le domaine commercial pour désigner des points attribués aux clients, en fonction du montant de leurs achats, par certaines chaînes de distribution. Ces points permettent de bénéficier de réductions et d'obtenir des cadeaux. La Commission générale de terminologie et de néologie recommande de préférer à ce faux anglicisme le terme *point de fidélité*, compris de tous et implanté depuis longtemps dans l'usage.

CNRS

Avenant au contrat de développement de l'université Bordeaux 3, années 2003 - 2006

CON050065DRES du 21-12-2005

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux

Partenaires : CNRS/Université Bordeaux 3

A compter du 1^{er} janvier 2006, Messieurs Pierre GUIBERT, ingénieur de recherche, et Bernard GRATUZE, chargé de recherche, sont nommés respectivement directeur et

directeur adjoint de l'UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés, en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'université Montpellier 1, années 2003 - 2006

CON050066DRES du 21-12-2005

UMR n° 5473 - Centre de recherche sur les biopolymères artificiels

Partenaires : CNRS/Université Montpellier 1

A compter du 1^{er} janvier 2006, Monsieur Jean COUDANE, maître de conférences, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5473 - Centre de recherche sur les biopolymères artificiels, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés, en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'INSA de Lyon, années 2003 - 2006

CON050064DRES du 22-12-2005

FR n° 2151 - Fédération de recherche des polyméristes lyonnais

Partenaires : CNRS/INSA de Lyon

A compter du 1^{er} octobre 2005, Monsieur Thierry HAMALDE, directeur de recherche, est nommé directeur de l'FR n° 2151 - Fédération de recherche des polyméristes lyonnais, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre PASCAULT.

Sont modifiés, en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Notes personnelles

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation NORD-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902
31319 Labège Cedex
Tél. : 05 62 24 25 00
Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION

M. Hervé MATHIEU

RÉDACTEUR EN CHEF

M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION

M^{me} Nicole ABRIAL
M. Bernard ADANS
M^{me} Françoise BARRIÈRE
M^{me} Geneviève BOUET-CHEMIN
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Kéty CHESSELET
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Valérie SACCO
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION

M. Christophe CIECHANOWICZ
M^{lle} Nadia SARRES

CONTACT PAR COURRIER :

Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 Labège Cedex

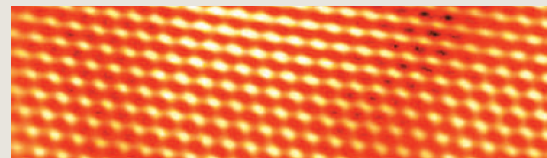
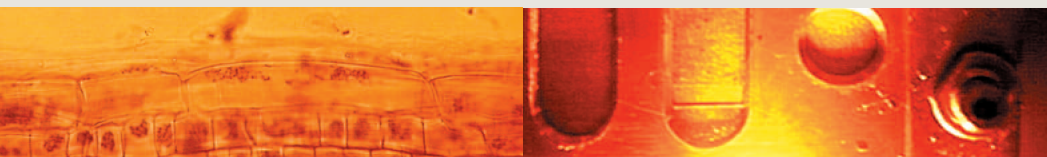
CONTACT PAR MÊL :

buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS

AVEC LA LISTE DE DIFFUSION :
doginfo@services.cnrs.fr

Dépôt légal à parution
BIALEC (Nancy)
D.P. n° 64308 - 2-2006



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3 RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90